

BARBARA BUI



BARBARA BUI

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| <u>Partie 1</u> | |
| Personnes assurant la responsabilité du Rapport financier | 3 |
| <u>Partie 2</u> | |
| Rapport de gestion 2016 | 7 |
| <u>Partie 3</u> | |
| Patrimoine – Situation financière - Résultats | 27 |
| <u>Partie 4</u> | |
| Organes d'administration | 73 |

PERSONNES ASSURANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

| | | |
|---|---|---|
| 1 | Nom et fonction du responsable du rapport financier | 5 |
| 2 | Attestation du responsable du rapport financier | 5 |
| 3 | Documents accessibles au public | 5 |
| 4 | Responsables de l'information | 5 |

Personnes assurant la responsabilité du rapport financier

1 NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

Monsieur William Halimi
Président directeur général

2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Paris, le 28 avril 2017

William Halimi
Président directeur général

3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société, 43 rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris, dans les conditions prévues par la loi.

Les communiqués de la société relatifs aux ventes et résultats, ainsi que les diaporamas présentés lors des réunions Sfaf peuvent être consultés sur le site Internet de la société www.barbarabui.com aux rubriques « Corporate / Finance ».

Enfin les rapports financiers annuels et documents de référence déposés auprès de l'Autorité de Marchés Financiers peuvent être consultés sur le site Internet de l'AMF, www.amf-france.org et sur le site de la société www.barbarabui.com aux rubriques « Corporate / Finance ».

4 RESPONSABLES DE L'INFORMATION

4.1 Responsable de l'information financière

William HALMI
Président directeur général
43 rue des Francs Bourgeois
75004 Paris
Tel : 01 53 01 88 01
Fax : 01 53 01 88 00

4.2 Communication Financière

Corinne PUISSANT
Actus finance & communication
52 rue de Ponthieu
75008 PARIS
Tel : 01 53 67 36 36
Fax : 01 53 67 36 37

RAPPORT DE GESTION 2016

| | | |
|---|---|----|
| 1 | Activité de l'exercice 2016..... | 9 |
| 2 | Evolutions récentes et perspectives d'avenir | 15 |
| 3 | Conséquences sociales de l'activité..... | 16 |
| 4 | Informations environnementales, sociétales et en faveur du développement durable..... | 21 |
| 5 | Analyse des risques | 22 |
| 6 | Tableau des résultats de la société Barbara Bui au cours des 5 derniers exercices..... | 25 |

Rapport de gestion 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale notamment pour vous présenter les comptes consolidés du groupe Barbara Bui ainsi que les comptes sociaux de la société Barbara Bui SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Lecture vous sera donnée du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce que nous vous demandons d'approuver.

Lecture vous sera donnée du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place dans la société Barbara Bui SA ainsi que de celui de nos commissaires aux comptes sur ce rapport et sur les comptes sociaux et les comptes consolidés.

1. ACTIVITE DE L'EXERCICE 2016

1.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés de l'exercice 2016 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 avril 2017. Les comptes sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2016. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

Ainsi, les comptes de l'exercice 2016 ont été établis sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs et les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les normes, amendements et interprétations qui concernent le groupe Barbara Bui, appliqués depuis le 1^{er} janvier 2016, sont les suivants :

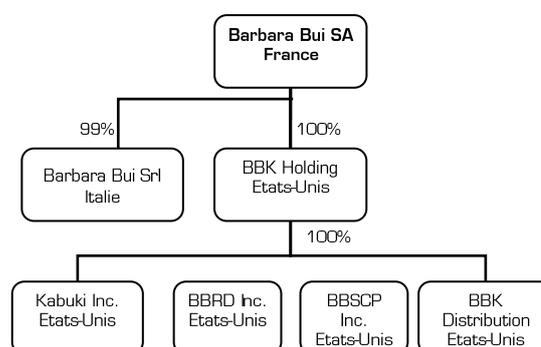
- Amendements à IAS 19 "Contribution des membres du personnel",
- Amendements à IFRS 11 – Acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune,
- Amendements à IAS 16/IAS 38 – Clarification sur les modes d'amortissement acceptables,
- Amendement à IAS 1 – « Disclosure initiative »,
- Règlement N° 2016-09 du 2 décembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

1.2. Périmètre de consolidation

Les sociétés du groupe ont toutes été consolidées par application de la méthode d'intégration globale, en raison de leur contrôle effectif total ou quasi total par Barbara Bui SA, société mère du groupe.

Le périmètre de consolidation comprend Barbara Bui Italie, BBK Holding, Kabuki Inc., BBK Distribution, BBRD Inc., et BBSCP Inc.. Les liens de filiation sont présentés dans l'organigramme ci-dessous.



Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. La situation actuelle du groupe fait l'objet d'un tableau de filiales et participations annexé aux comptes sociaux.

Les filiales Barbara Bui Srl, Kabuki Inc., BBRD Inc. et BBSCP Inc. exploitaient des boutiques en propre qui commercialisaient les produits Barbara Bui auprès d'une clientèle de particuliers. Elles sont inactives au 31 décembre 2016.

BBK Distribution, qui s'approvisionne auprès de la société mère française, commercialise les produits Barbara Bui auprès des boutiques du réseau de distribution sélective nord-américain.

Les prix de transferts propres aux opérations commerciales intragroupes, sont fixés aux conditions de marché, les boutiques détenues en propre bénéficiaient ainsi de conditions commerciales et tarifaires identiques aux autres clients Wholesale du groupe.

1.3. Faits caractéristiques de l'exercice

Comme en 2015, l'activité de l'année 2016 a souffert d'un environnement géopolitique bouleversé et une mutation de son secteur d'activité entraînant une baisse du chiffre d'affaires à périmètre constant de 12,6%.

Barbara Bui a maintenu ses efforts sur les process de production mais la baisse d'activité et la cession d'actifs non stratégiques au cours de l'exercice ont pesé sur la marge brute. Ainsi, le taux de marge brute atteint 59,0% contre 62,4% l'année dernière.

Au cours de l'exercice 2016, la société Barbara Bui a continué de porter la plus grande attention à sa trésorerie.

Ainsi la trésorerie importante et les efforts menés ont donc permis à Barbara Bui de continuer à supporter les difficultés du secteur sur 2016.

Du point de vue de l'exploitation, le groupe s'est efforcé de recentrer son activité sur ses points de vente stratégiques. Les engagements de réduction des coûts d'exploitation ont été maintenus mais les cessions des points de ventes non stratégiques ont impliqué des coûts d'achalandage importants malgré des fermetures imminentes ce qui a donc pesé sur le taux de marge brute. Le montant de la marge brute s'établit ainsi à 11,1 M€ contre 15,5 M€. Par ailleurs, le groupe a poursuivi sa politique de gestion rigoureuse ce qui a permis d'enregistrer une réduction de ses frais de commercialisation et des charges administratives de 3,9 M€. Le résultat opérationnel s'établit ainsi à une perte de -3,1 M€ mais affiche un cash-flow opérationnel positif malgré une baisse de l'activité.

Le groupe a également bénéficié du crédit d'impôt lié au CICE au titre de l'exercice 2016 (soit 0,1 M€) et d'un impact favorable de change (lié à la hausse de la devise USD en fin d'exercice).

En complément des autorisations bancaires existantes, les dirigeants fondateurs ont maintenu leur soutien à l'entreprise notamment au travers de leurs comptes courants d'actionnaires, à hauteur d'un montant total de 199 K€ au 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice 2016, après avoir racheté les murs de la boutique de la rue des Francs Bourgeois à Paris, le groupe a cédé le droit d'entrée de cette boutique dont l'emplacement ne correspondait plus au positionnement de la marque. L'achat des murs s'est effectué en janvier 2016 pour un montant de 1,5 M€ dont 1,2 M€ financé par un emprunt à taux variable sur une durée de 12 ans. En février 2016, la vente du droit d'entrée attaché à cette boutique a permis de dégager un produit de 2,8 M€. Comme initié en 2014 et 2015, le groupe a fini de se désengager de l'activité non stratégique multimarque « Kabuki » avec la fermeture de la dernière boutique annoncée sur le premier trimestre 2016 et réalisée en juillet 2016 pour un prix de 0,1 M€.

Avec la fermeture de la boutique située à New York fin décembre 2015, le groupe a décidé de se désengager momentanément de son activité Retail aux Etats-Unis. Fin juin 2016, la boutique de South Coast Plaza en Californie a donc été fermée et fin juillet 2016, le groupe a finalisé la cession de sa boutique de Rodéo Drive à Los Angeles moyennant 2,5 M\$. Sur le territoire américain, le groupe maintient son activité Wholesale et la vente de ses collections au travers son site marchand www.barbarbui.com.

Dans la continuité des 2 dernières années, la société poursuit ses mesures de réduction des coûts d'exploitation permettant de renforcer sa marge brute bien que sur 2016 les fermetures aient pesées sur cette dernière.

La trésorerie s'étant améliorée sur l'année, le groupe a décidé de rembourser une partie des comptes courants de ses dirigeants fondateurs. Au 31 décembre 2016, les comptes courants représentaient un montant de 199 K€ au 31 décembre 2016.

1.4. Commentaires sur l'activité en 2016

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2016 du groupe Barbara Bui s'est établi à 18,7 M€ en baisse de 12,6% à périmètre constant. L'évolution de l'activité ressort contrastée selon l'environnement économique des différents marchés sur lesquels la marque est présente. L'activité en Europe reste modérée bien que la fin d'année 2016 ait été marquée par une certaine reprise de l'activité Retail. La société subit toujours un contexte géopolitique difficile dans les pays de l'Est et une partie du Moyen-Orient et une année aux Etats-Unis plus en retrait liée aux incertitudes des élections présidentielles.

Les efforts du groupe engagés pour améliorer la marge n'ont pas permis de compenser la nécessité d'achalandages des activités en cours de fermeture. Ainsi, la marge brute 2016 s'élève à 11,1 M€ contre 15,5 M€ en 2015 et avec respectivement un taux de marge brute de 59,0% contre 62,4%.

Les charges opérationnelles (hors coût des ventes) ont baissé à hauteur de 3,9 M€ par rapport à 2015 s'établissant à 14,2 M€ contre 18,2 M€.

Le résultat opérationnel courant atteint -3,2 M€ en 2016 contre -2,7 M€ en 2015 et le résultat opérationnel ressort à +1,1 M€, reflet des cessions d'actifs non stratégiques évoqués dans les faits caractéristiques.

En forte amélioration, le résultat net part du Groupe (après impôts) de l'exercice 2016 est bénéficiaire à hauteur de +0,5 M€ contre une perte de -1,8 M€ en 2015.

Sur la période, le groupe a généré une trésorerie importante principalement suite à la cession du droit d'entrée de sa boutique de la rue des Francs Bourgeois à Paris et de la cession de sa boutique de Rodéo Drive à Los Angeles. Son endettement reste très mesuré.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie nette déduit des concours bancaires courants s'élève à +2,6 M€ (contre 0,3 M€ en 2015).

1.5. Evolution détaillée de l'activité en 2016

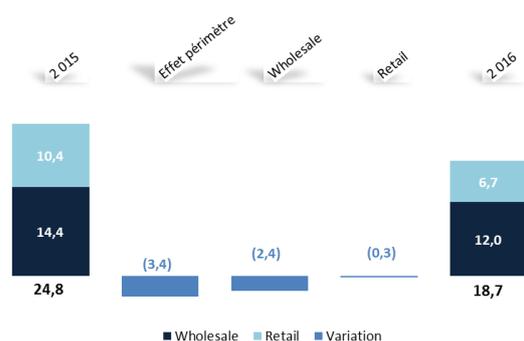
1.5.1. Evolution du chiffre d'affaires 2016

Le chiffre d'affaires du groupe est passé de 24,8 M€ en 2015 à 18,7 M€ en 2016.

Evolution de l'activité



Décomposition de l'évolution



En 2016, le groupe a fermé la boutique des Fracs Bourgeois à Paris, ses 2 boutiques en propre aux Etats-Unis situées à Los Angeles dans le mall de South Coast Plaza et Rodéo Drive. La dernière boutique multimarques Kabuki en France a également fermée. Ces fermetures ont eu un effet périmètre négatif de 3,4 M€ sur le chiffre d'affaires.

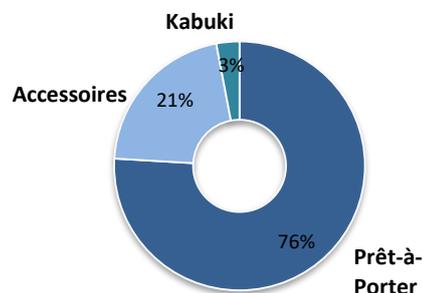
A périmètre constant, la baisse de chiffre d'affaires a été de 12,6%.

Par ailleurs, l'activité Wholesale réalise un chiffre d'affaires de 12,0 M€, en baisse de 2,4 M€ par rapport à l'exercice 2015. En ligne avec la politique conservatrice du groupe, l'activité a été conduite avec la volonté de maintenir une gestion prudente des encours clients notamment sur les zones des Pays de l'Est et une partie du Moyen-Orient dans un contexte économique dégradé.

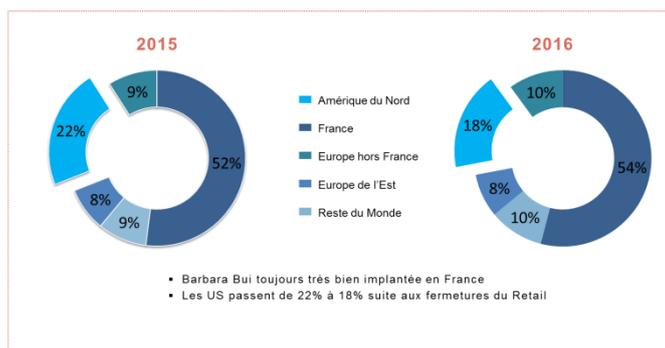
Le chiffre d'affaires de l'activité Retail a diminué de 0,3 M€.

Aujourd'hui le Retail représente environ 36% du chiffre d'affaires et le Wholesale 64%.

En termes de produits, Barbara Bui est résolument tournée vers le Prêt à Porter (76% du chiffre d'affaires du groupe) mais également vers la maroquinerie (20%).



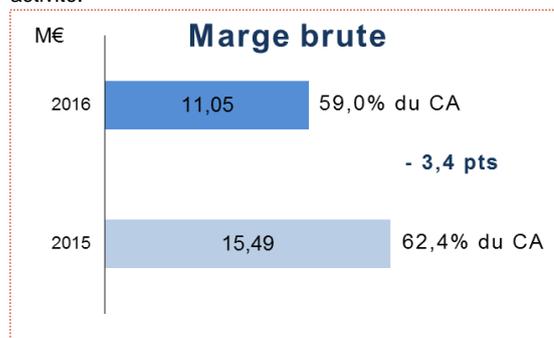
En termes de répartition géographique, la France reste le premier marché de Barbara Bui soit 54% du chiffre d'affaires. L'Amérique du Nord représente une part significative de l'activité globale du groupe avec 18%. Cette progression a plus que compensé la baisse d'activité enregistrée en Europe de l'Est qui est passée de 17% à 8% de l'activité globale.



1.5.2. Evolution de la rentabilité d'exploitation et du résultat net 2016

Le taux de marge brute s'est dégradé sur l'année 2016 de 3,4 points, passant de 62,4% à 59,0% entre 2015 et 2016. En valeur brute, la marge est donc passée de 15,5 M€ à 11,1 M€ entre les 2 exercices.

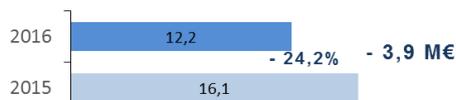
Cette baisse provient du poids des achats sur les boutiques en cours de fermeture nécessitant un achalandage important malgré l'arrêt imminent de leur activité.



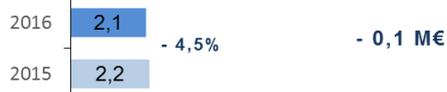
Le groupe Barbara Bui poursuit son travail d'amélioration de ses marges en travaillant sur son mix produit (le groupe a mis en avant le Prêt à Porter, produit à plus forte marge) tout en veillant à garder des prix publics stables avec un panel de fournisseurs adaptés afin de réduire les coûts de production.

Les charges de commercialisation ont été réduites de 3,9 M€ et les charges administratives ont baissé de 1,1 M€.

M€ Frais de commercialisation



Charges administratives



Au-delà de l'effet lié à la diminution de chiffre d'affaires, cette diminution des frais de commercialisation et des charges administratives sont le résultat d'une politique forte de réduction des coûts engagés sur les exercices précédents et qui s'est poursuivie en 2016 avec un effet escompté en année pleine sur 2017.

Les événements exceptionnels de l'année 2016 (décrits dans le paragraphe sur les faits caractéristiques) ont eu une forte incidence sur le résultat opérationnel courant (ROC) négatif de 3,1 M€ en 2016.

Résultats des filiales du groupe au titre de l'exercice 2016

| En milliers d'euros | BB SA France | BB Italie | Filiales Américaines | Impact consolidation | Barbara Bui consolidé |
|--|--------------|-----------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Produits des activités ordinaires | 17 037 | - | 3 348 | -1 662 | 18 723 |
| Résultat opérationnel courant | -3 721 | -25 | -3 356 | 3 953 | -3 150 |
| Autres produits et charges opérationnels | 2 750 | - | 3 050 | -1 574 | 4 227 |
| Résultat financier net | 448 | 39 | -20 | -306 | 160 |
| Participation des salariés | - | - | - | - | - |
| Charges d'impôts | -182 | - | -470 | -80 | -732 |
| RNPG | -705 | 13 | -2 545 | 3 875 | 505 |

Les cessions sur 2016 ont permis également de dégager un produit exceptionnel de 4,2 M€ (se référer aux faits caractéristiques de l'exercice). Le résultat opérationnel (RO) ressort donc +1,1 M€.

| En M€ | 2016 | 2015 |
|---|--------------|-------|
| Résultat opérationnel courant | -3,15 | -2,64 |
| Autres produits & charges opérationnels | -4,23 | -0,12 |
| Résultat opérationnel | 1,08 | -2,77 |
| Coût de la dette financière nette | -0,10 | -0,09 |
| Différence de change | 0,26 | 1,17 |
| Résultat financier | 0,16 | 1,08 |
| IS | -0,73 | -0,11 |
| Résultat net part du Groupe | +0,51 | -1,80 |

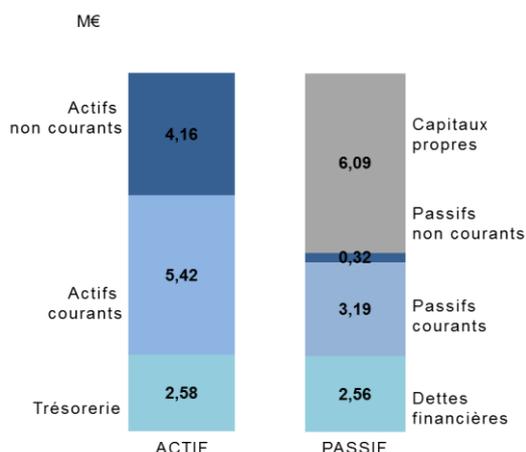
Un gain net part du Groupe à +0,51 M€

Barbara Bui étant peu endettée, les charges financières sont limitées et les impacts de change ont été légèrement favorables (le dollar a clôturé à 1 euro = 1,05 dollars contre 1 euro = 1,09 dollars en début de période).

L'impôt est de -0,7 M€ correspondant principalement au passage en résultat des impôts différés des structures américaines ayant interrompu leur activité sur l'exercice.

Le Résultat net part du groupe ressort à +0,51 M€.

1.5.3. Evolution du bilan



Au niveau du bilan, celui de Barbara Bui est sain puisqu'il affiche :

- des dettes financières de 2,6 M€ (avec une trésorerie positive de 2,6 M€) ;
- des capitaux propres de 6,1 M€ ;
- des actifs non courants de 4,16 M€ composés essentiellement d'actif corporels.

| Détails des droits aux baux et murs (en M€) | Surface m ² | V.N.C. |
|---|------------------------|--------------|
| Paris | 500 | |
| 62 rue du Faubourg Saint Honoré | 600 | 0 |
| 50 avenue Montaigne | 130 | 0 |
| 67 rue des Saints Pères | 150 | 0 |
| 32 rue de Francs Bourgeois | | 27 |
| 43 rue des Francs Bourgeois (murs) | | 1503 |
| Site logistique de Domont | | 1228 |
| TOTAL | | 2 758 |

1.5.4. Evolution du Tableau de Flux de Trésorerie

En terme de trésorerie, la remontée de la rentabilité opérationnelle a permis de dégager un cash-flow opérationnel négatif de 2,1 M€ contre un cash-flow opérationnel en 2015 de 0,2 M€. Les cessions de boutiques ont permis de générer un produit d'investissements de 3,9 M€. Au total la trésorerie du groupe a augmenté pour passer de 0,3 M€ à 2,6 M€.

| M€ | 2016 | 2015 |
|---|--------------|--------------|
| MBA | -2,61 | -1,13 |
| Variation du BFR | 0,48 | 1,28 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | -2,13 | 0,15 |
| Investissements nets | 3,93 | 0,13 |
| Flux des opérations de financement moyen terme | 0,61 | -0,40 |
| Variation de change | -0,11 | -1,09 |
| Variation de trésorerie | 2,31 | -1,20 |

1.6. Politique d'investissement

1.6.1. Investissements réalisés

Depuis son introduction en Bourse en avril 1998, Barbara Bui a connu plusieurs années de forts investissements qui ont permis la réalisation des principaux volets de la stratégie de développement du groupe, et notamment la mise en place d'un réseau de boutiques en propre, l'organisation d'un service commercial visant une Diffusion parfaitement contrôlée et le lancement d'une ligne d'accessoires.

Après une période de pause suite à la crise de 2008, le Groupe Barbara Bui a renoué avec les investissements au cours de l'exercice 2010 et 2011 notamment aux Etats Unis.

Depuis 2012 le groupe Barbara Bui s'est orienté sur une déclinaison de son concept axé sur la rentabilité.

Notamment le groupe Barbara Bui a privilégié des partenariats et réoriente sa stratégie sur le digital. Cette dernière stratégie verra son aboutissement au 2^{ème} semestre 2017 avec l'ouverture de son nouveau site en propre.

1.6.2. Investissements en cours

Le groupe n'a pas engagé d'investissements significatifs en dehors des investissements nécessaires au maintien d'un bon fonctionnement du réseau de boutique.

1.6.3. Investissements à venir

Le groupe ne prévoit pas d'engager des investissements significatifs en dehors des investissements nécessaires au maintien d'un bon fonctionnement du réseau de boutiques.

Sur 2017, dans le cadre de son développement digital, le groupe a décidé de reprendre son site internet et son e-shop. Les principaux investissements interviendront sur le 1^{er} semestre 2017.

1.7. Résultats de Barbara Bui SA, société mère du groupe

1.7.1 Activité et résultats de la société Barbara Bui SA

La société mère du groupe Barbara Bui, Barbara Bui SA, a réalisé un chiffre d'affaires de 17,1 M€ en 2016, contre 22,1 M€ en 2015. L'activité Retail recule de 22,8%, alors que l'activité Wholesale baisse de 16,7%.

Grâce aux efforts engagés sur les coûts des ventes, la marge brute se maintient à près de 60% contre 59% en 2015. Parallèlement, la société a maîtrisé ses charges de personnel qui sont passées de 6,1 M€ à 5,3 M€. La société a dû constituer des provisions sur une partie des créances clients sur certaines de ses sous-filiales américaines (pour un total de 4,2 M€ à fin décembre 2016) en complément de celles déjà passées les années précédentes pour un impact sur le résultat 2016 de -0,4 M€. Au total, le résultat d'exploitation ressort à -2,8 M€ contre -3,0 M€ l'année précédente.

Les impacts des reprises de provision sur créances financières sur certaines des sous-filiales américaines s'élèvent à + 0,2 M€ (vs. -0,1 M€ en 2015) et l'impact de change à + 0,3 M€ (vs. -0,1 M€ en 2015). Le résultat financier s'élève donc à +0,4 M€ en 2016 contre -0,3 M€ en 2015.

Les cessions d'actifs sur l'exercice 2016 ont permis de dégager un résultat exceptionnel de 1,7 M€ principalement lié à :

- la cession de la boutique du 43 rue des Francs Bourgeois ayant un impact positif de 2,7 M€ ;
- la cession du droit au bail de la boutique du 23 rue Etienne Marcel entraînant une charge nette de -0,1 M€ ;
- la sortie du bail du 35 rue Grenelle générant une charge nette de 0,3 M€ ;
- les autres produits et charges provenant du règlement d'un litige commerciale ayant une incidence nette positive de 0,5M€ .

La prise en charge par la société Barbara Bui SA des pertes générées par les filiales américaines (ayant fermées leur point de vente) suite à la vente par ces dernières de leurs stocks auprès de soldeurs) soit un impact négatif sur le résultat de -1,1 M€.

Le résultat fiscal de la société, n'a pas permis de dégager cette année de réserve spéciale de participation.

Le résultat net après impôts est négatif de -0,7 M€ pour l'exercice 2016, contre une perte de -3,2 M€ en 2015.

1.7.2 Affectation du résultat de l'exercice 2015 de la société Barbara Bui SA

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat net de l'exercice 2016 s'élevant à -704 967,77 euros :

| | |
|--|------------------|
| En augmentation du report à nouveau débiteur : | 704 967,77 euros |
| Dividendes aux actionnaires : | néant |
| ----- | |
| Total | 704 967,77 euros |

1.7.3 Distributions antérieures de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, aucun dividende par action n'a été mis en paiement :

| Année | Dividende par action (en €) | Montant total (en €) | Date de mise en règlement |
|-------|-----------------------------|----------------------|---------------------------|
| 2013 | Néant | Néant | Néant |
| 2014 | Néant | Néant | Néant |
| 2015 | Néant | Néant | Néant |

1.7.4 Activité de la société en matière de recherche et développement

Barbara Bui SA a continué d'œuvrer en matière de créativité en élaborant et présentant deux collections intégralement renouvelées l'une pour le printemps-été et l'autre pour l'automne-hiver.

Le bureau de style constitue le cœur de l'entreprise. Il compte en 2016, 20 professionnels, en charge de création et de la mise au point des nouvelles collections, supervisés par Madame Barbara Bui.

Les aménagements fiscaux afférents au Crédit d'Impôt Recherche dans le secteur « Textile-Habillement-Cuir » nous avaient permis de bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant de 300 000 € au titre des dépenses engagées en 2009 alors que 200 000 € avaient été perçus au titre des dépenses engagées en 2008.

Pour 2010, bien que le groupe a maintenu ses dépenses en matière de création, il n'a pas pu bénéficier de crédit d'impôt pour la recherche car les 500 K€ perçus au titre des exercices 2009 et 2008 atteignaient les plafonds autorisés.

Au titre de l'exercice 2011, les dépenses du bureau de style étaient toujours présentes, le groupe a pu enregistrer un crédit d'impôt recherche de 200 K€ qui atteint ainsi le plafond glissant autorisé sur 3 ans. Le dispositif fiscal étant maintenu, la société Barbara Bui SA était par conséquent à nouveau éligible au Crédit d'Impôt Recherche au cours de l'exercice 2014 à hauteur de 200 K€.

La société bien qu'ayant maintenu ses dépenses en matière de création, n'est pas éligible au Crédit d'Impôt Recherche pour l'année 2016.

1.7.5 Charges non déductibles fiscalement

Aucune charge non déductible fiscalement n'a été réintégrée au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

1.7.6 Délais de règlement fournisseurs

| Année/ montant en K€ | 2016 | 2015 |
|-------------------------------------|-------|-------|
| Echu + 90 jours | 574 | 1 118 |
| Echu + 60 jours | - | 11 |
| Echu + 30 jours | 61 | 394 |
| A échéance | 165 | 1 036 |
| A échoir - 30 jours | 410 | 641 |
| A échoir - 60 jours | 336 | 637 |
| A échoir + 60 jours | 117 | 73 |
| Total (hors factures non parvenues) | 1 663 | 3 910 |

En 2016, le montant échu à plus de 90 jours (574 K€) correspond à des factures fournisseurs qui étaient en litige suite à un désaccord sur la date de départ du bail de la boutique de Faubourg Saint Honoré. Un accord a été conclu fin du 1^{er} semestre 2016 pour clôturer ce litige et un échéancier de règlements a été mis en place.

Aujourd'hui, seuls quelques fournisseurs étrangers peuvent avoir des conditions de règlement dépassant les 60 jours.

1.8 Actionnariat et cours de bourse

1.8.1 Répartition du capital au 31 décembre 2016

| | Actions | % détention | Droits de votes | % droits de vote |
|---------------------------|---------|----------------|--------------------|---------------------|
| William Halimi | 267 748 | 39,7 | 535 496 | 48,1 |
| Barbara Bui | 130 794 | 19,4 | 261 588 | 23,5 |
| Elie Halimi * | 42 300 | 6,3 | 84 600 | 7,6 |
| Dirigeants- fondateurs | 440 842 | 65,3 | 881 684 | 79,1 |
| Titres d'autodétention | 958 | 0,1 | 0 | 0,00 |
| Divers | 232 850 | 34,7 | 234 063 | 20,9 |
| Public | 234 318 | 34,7 | 234 063 | 20,9 |
| Total | 674 650 | 100,00 | 1 114 244 | 100,00 |

*Dont 16 480 actions en usufruit

1.8.2 Actionnariat salarié

Aucune action Barbara Bui SA n'est détenue par les salariés au travers du Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ou d'un Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE).

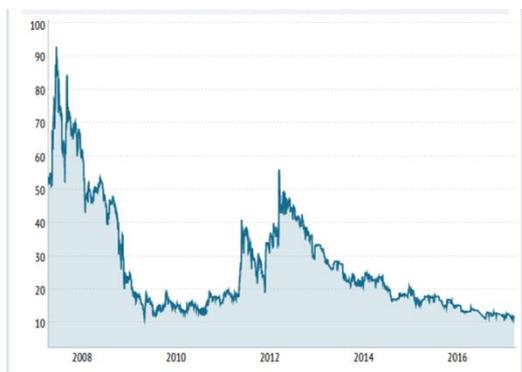
1.8.3 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article L. 621-18-2 du code monétaire et financier)

Sur 2016, les dirigeants n'ont pas effectué d'opérations sur les titres de Barbara Bui.

1.8.4 Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

A la connaissance du groupe il n'existe à ce jour aucun élément susceptible d'avoir une influence sur le cours de bourse ou l'issue d'une offre publique.

1.8.5 Evolution du cours de Bourse



2 EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.1 Evènements postérieurs à la clôture et évolution récente

Dans un environnement économique toujours contrasté, le groupe souhaite se recentrer sur ses activités stratégiques et renforcer sa présence digitale.

La société Barbara Bui lancera ainsi son nouveau site internet au début du 2^{ème} semestre 2017.

Le début d'année 2017 montre une légère reprise de l'activité Retail.

Les détaillants multimarques souffrent encore de la conjoncture et de la mutation du secteur. Dans ce contexte, Barbara Bui maintient sa politique rigoureuse de son portefeuille clients et est très attentive à la qualité du client avant acceptation des commandes.

2.2 Perspectives d'avenir

Constatant la baisse continue de son activité sur les derniers exercices, Barbara Bui a décidé de poursuivre sa politique de gestion rigoureuse au travers de mesures complémentaires visant à réduire les coûts d'exploitation.

Par ailleurs, le groupe s'est engagé dans une mutation visant à se recentrer sur ses activités les plus rentables et à s'adapter à la mutation du secteur en s'appuyant sur un développement digital. Au cœur de sa réflexion, l'innovation tant commerciale que produits constitue un axe clés de développement s'appuyant sur 25 années d'expérience au service de la qualité et du savoir-faire.

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Gouvernement d'entreprise

Considérant le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites édité en décembre 2009 par Middledent comme adapté à sa taille et ses problématiques de gouvernance, la société Barbara Bui SA a fait le choix de se référer à ce code pour l'élaboration de son rapport sur les procédures de contrôle interne et gestion des risques mises en place par la société depuis 2010.

3.2 Conseil d'administration

L'option de cumul des mandats de Président du conseil d'administration et de Directeur général a été choisie par le conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2002. Les statuts de l'entreprise ont été modifiés en conséquence. Cette option n'a pas été révoquée.

Les administrateurs de Barbara Bui sont les suivants

| Désignation | M. William Halimi | Mme Barbara Bui | Mme Linda Halimi |
|------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Adresse | 109 av Ledru Rollin 75011 Paris | 21A Place des Vosges 75003 Paris | 19 rue de Constantinople 75008 Paris |
| Date de nomination | 24 juin 2013 | 16 juin 2014 | 25 juillet 2016 |
| Durée | 4 ans | 4 ans | 4 ans |
| Fonction au sein du CA | Président | Administrateur | Administrateur |
| Fonction rémunérée | Président directeur général | Directeur général délégué | Néant |

L'assemblée générale du 25 juillet 2016 a décidé de ne pas attribuer de jetons de présence au conseil d'administration.

Comme indiqué ci-après, le mandat d'administrateur de M. William Halimi venant à expiration, l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur son renouvellement pour une durée de 4 années.

3.3 Autres fonctions et mandats sociaux des membres du conseil d'administration de Barbara Bui SA

Aucune rémunération, directe ou indirecte, n'est perçue par les administrateurs de Barbara Bui SA au titre des fonctions et mandats ci-dessous mentionnés en dehors des rémunérations visées à l'article qui suit.

Monsieur William Halimi

| Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui | |
|--|-----------------------------|
| Barbara Bui SA | Président directeur général |
| Barbara Bui Italie Srl | Gérant |
| BBK Distribution (USA) | Chairman Executive Officer |
| Kabuki Inc. (USA) | Chairman Executive Officer |
| BBK Holding (USA) | Chairman Executive Officer |
| BBRD Inc. (USA) | President |
| BBSCP Inc. (USA) | President |

| Mandats et fonctions dans d'autres sociétés | |
|---|--------|
| SCI AMC Vitry 56 rue Antoine Marie Collin 94400 Vitry sur Seine | Gérant |

Madame Barbara Bui

| Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui | |
|--|---------------------------|
| Barbara Bui SA | Directeur général délégué |

| Mandats et fonctions dans d'autres sociétés | |
|--|---------|
| SCI ENTRESOL 56 rue Antoine Marie Collin 94400 Vitry sur Seine | Gérante |

Madame Linda Halimi

| Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui | |
|--|-------|
| Néant | Néant |

| Mandats et fonctions dans d'autres sociétés | |
|---|---------|
| SARL DOVE & CROW | Gérante |

3.4 Direction opérationnelle de l'entreprise à ce jour

| | |
|----------------------------|---|
| M William Halimi | Président directeur général |
| Mme Barbara Bui | Directeur général délégué |
| Mme Martine Chicheportiche | Directrice de production |
| Mme Audrey Fortuna | Directrice réseau boutiques Barbara Bui |
| Mme Marina Boutelleau | Directrice Commerciale |
| Mme Marie Guégan | Directrice administrative et financière |

3.5 Rémunération des dirigeants sociaux

Lors de sa séance du 19 décembre 2008 le conseil d'administration ayant pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, a considéré que la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société Barbara Bui SA s'inscrivait dans le cadre de ces recommandations.

La rémunération de chacun des dirigeants est fixée par le conseil d'administration à un niveau tenant compte des rôles opérationnels qu'ils assument ; l'intérêt de la société étant privilégié par rapport à celui des dirigeants.

La rémunération fixe doit donc être le reflet des responsabilités du dirigeant mandataire social, de son niveau d'expérience, et de ses compétences. Elle doit être stable sur plusieurs années et peut faire l'objet d'un réexamen à l'occasion du renouvellement de mandat.

La rémunération de chacun des dirigeants n'est proportionnelle ni au chiffre d'affaires ni au résultat.

Elle comporte donc une partie fixe et une partie correspondant à des avantages en nature, évalués aux coûts réels.

L'assemblée générale de juin 2017 sera appelée à statuer sur ces rémunérations.

Par ailleurs, aucun engagement de retraite particulier n'a été mis en place en faveur des dirigeants mandataires sociaux.

4 CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

4.1 Effectif total et embauche

4.1.1 Effectif total

Répartition de l'effectif moyen 2016

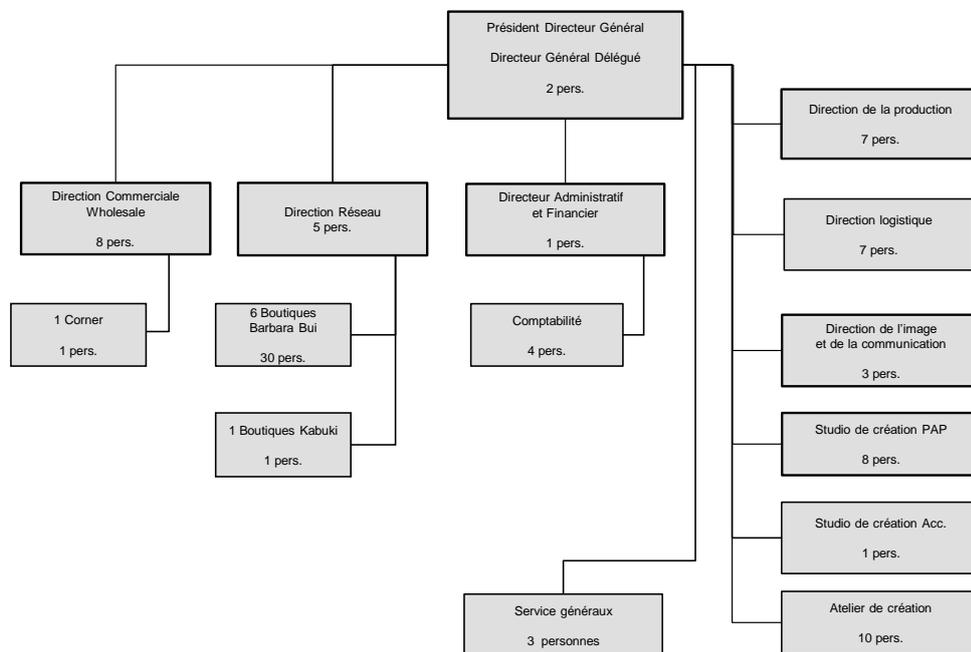
| | Effectif global | Cadres | Non Cadres | Femmes | Hommes |
|--------------------|-----------------|-----------|------------|-----------|-----------|
| Barbara Bui France | 84 | 26 | 58 | 59 | 25 |
| BBK Distribution | 2 | - | 2 | 1 | 1 |
| Barbara Bui Italie | - | - | - | - | - |
| Kabuki Inc. | - | - | - | - | - |
| BBRD Inc. | 3 | - | 3 | 2 | 1 |
| BBSCP | 2 | - | 2 | 1 | 1 |
| Total | 91 | 26 | 65 | 63 | 28 |

Evolution des effectifs

| Effectif global au 31/12 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------------|------------|------------|-----------|
| Personnel hors boutique | 61 | 58 | 56 |
| Personnel boutique | 63 | 54 | 35 |
| Total | 124 | 112 | 91 |

Organigramme groupe des ressources humaines

(Poste / Effectifs moyens 2016)



4.1.2 Recrutements de Barbara Bui

Au cours de l'exercice 2016, 137 personnes ont intégré l'effectif de Barbara Bui. Ce nombre important au regard de l'effectif global est dû d'une part à notre réseau de

boutiques qui supporte un turnover très important en particulier chez les vendeurs et d'autre part à la saisonnalité de notre activité, rythmée par la création et la présentation de 2 collections chaque année qui nécessite d'avoir recours à des CDD de courtes durées.

17 CDI ont été signés en 2016 contre 22 CDI en 2015.

La saisonnalité de l'activité génère pour les périodes de showroom, de création, d'expédition et de soldes, un nombre très important de CDD dont la durée est extrêmement courte. Des postes d'habilleuses, vendeuses, ou mannequins, sont ainsi pourvus pour quelques jours seulement.

La société a embauché 103 CDD lors de l'exercice 2016, alors que 145 contrats se sont terminés dans l'année et 1 CDD a été transformé en CDI. Le nombre de CDD présents à l'effectif du 31 décembre 2016 était de 1 contre 2 l'an dernier. Sur l'année 2016, la société Barbara Bui a reçu 10 démissions et 3 demandes de ruptures conventionnelles.

La société a également eu recours en 2016 à 8 contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, 5 à l'atelier de création, 1 au service production, 1 à la presse et 1 en boutique.

4.1.3 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs

Suite aux fermetures des unités de vente non stratégiques pour la société mère Barbara Bui SA, des reclassements ont été proposés aux personnels concernés. Lorsqu'aucun reclassement n'a été possible, la société a dû procéder à des licenciements économiques. Ces licenciements ne sont pas rentrés dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, les seuils n'ayant pas été atteints.

4.1.4 Rémunérations et évolutions des charges sociales

Les rémunérations brutes, de la société Barbara Bui SA qui représentent 82,3% de l'effectif global du groupe, se sont élevées en 2016 à 3 735 K€ contre 4 271 K€ en 2015.

Les charges sociales se sont élevées à 1 680 K€, soit 44,98% des rémunérations.

4.2 Organisation du temps de travail

Barbara Bui a appliqué la réduction du temps de travail à 35 heures par semaine à l'échéance pour l'ensemble des salariés à l'exclusion bien entendu des cadres dirigeants et des cadres intermédiaires rattachés à cette catégorie.

En ce qui concerne l'absentéisme, le groupe n'ayant jamais été confronté à des absences particulièrement fortes, il n'a pas encore intégré cet indicateur dans son suivi régulier.

4.3 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

4.3.1 Organisation du dialogue social

Délégation unique du personnel :
L'institution délégation unique du personnel (DUP) mise en place par voie électorale, existe depuis 2010 au sein de Barbara Bui SA.

En novembre 2014, de nouvelles élections ont été organisées afin de pourvoir 3 postes de titulaires au titre du collège employé/ouvrier et 2 postes de titulaires au titre du collège etam/cadres.

Au premier tour, soit le 3 novembre 2014, 3 employés et 1 cadre ont fait acte de candidature en tant que titulaires pour la liste syndicale CGT. A l'issue du premier tour, le quorum n'ayant pas été atteint, un second tour a été organisé le 24 novembre 2014.

A l'issue du second tour, sur les 3 postes de titulaire collège employé/ouvrier à pourvoir, 1 employé de la liste syndicale CGT a été élu ainsi que 2 employés de la liste des candidats libres. Sur les deux postes de titulaire collège etam/cadre, 2 cadres de la liste des candidats libres ont été élus.

La délégation unique du personnel tient mensuellement, le 2^{ème} mardi de chaque mois, une réunion de comité d'entreprise ainsi qu'une réunion des délégués du personnel.

Représentation syndicale :

Par courrier recommandé du 14 décembre 2010, la société Barbara Bui SA a été informée de la désignation d'un délégué syndical CGT et de la création d'une nouvelle section syndicale CGT au sein de la société Barbara Bui SA.

Chaque année, le syndicat représenté dans l'entreprise est convoqué pour les négociations annuelles obligatoires, avec un calendrier de réunions se tenant en général dans le 1^{er} semestre de l'année.

4.3.2 Bilan des accords collectifs

Aucun accord collectif n'est en vigueur au cours de l'exercice 2016. Toutefois, début janvier 2017, un accord a été signé sur l'ouverture dominicale.

4.3.3 Santé et sécurité

Le comité d'hygiène et de sécurité, nommé par les membres de la délégation unique du personnel se réunit trimestriellement.

La Société Barbara Bui a mandaté le cabinet DIAGAMTER à l'automne 2011 afin d'établir le DUERP de chaque site Barbara Bui (les sièges, les boutiques, le centre logistique de Domont).

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est le résultat de l'évaluation des risques professionnels. Il préconise des solutions à mettre en œuvre. Cette liste d'action est non exhaustive. Cette proposition de plan d'action est le point de départ d'une démarche de prévention des risques afin d'assurer la sécurité au travail des salariés de la Société Barbara Bui. Les DUERP 2011 ont été transmis à la société et aux membres du CHSCT courant de l'exercice 2012. Une mise à jour des DUERP a été effectuée fin 2014.

Sur les recommandations émises dans le cadre des DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), des rapports de la Médecine du Travail et ceux de l'Inspection du Travail, après consultation du CHSCT et sous réserve des contraintes budgétaires, la

Société Barbara Bui établit un programme d'action visant à renforcer la sécurité et le confort des salariés et prévenir les risques dans l'entreprise sur 3 ans (2015, 2016, 2017). En 2016, 22 075 € ont été dépensés par la société Barbara Bui SA dans le cadre de ce plan d'action afin notamment de prévenir les risques psychosociaux plus particulièrement au sein de notre réseau et d'adapter les postes de travail dans certains départements. Un état de l'évolution de ce plan d'action est remis aux membres du CHSCT une fois par an.

Aucun accord visant la sécurité et la santé au travail n'a été signé avec les organisations syndicales ni avec les représentants du personnel.

Au cours de l'exercice 2016, aucun accident du travail ne s'est produit.

4.3.4 Formation

La société Barbara Bui SA a dépensé 61 113 € en 2016 contre 68 628 € en 2015 dans le cadre de ses dépenses de formation. Une cotisation est versée à un organisme collecteur spécialiste du secteur d'activité (Opcalia).

Le nombre d'heures total de formation pour l'exercice 2016 s'est élevé à : 500 heures.

Les formations ont principalement porté sur :

- Le développement des compétences managériales des directeurs de services et des managers intermédiaires, notamment les directeurs/rices de boutiques ;
- Le développement des compétences commerciales des équipes des départements Wholesale et Réseau ;
- L'amélioration des compétences sur les logiciels professionnels ;
- Les évolutions de la réglementation en matière de d'établissement des payes, les compétences linguistiques, la sécurité incendie.

4.4 Egalité de traitement

4.4.1 Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Le ratio Homme/Femme s'établit à 26% d'effectif masculin et 74% d'effectif féminin contre environ 2/3 de femmes et 1/3 d'hommes en 2015.

Le secteur d'activité auquel appartient le groupe Barbara Bui est traditionnellement favorable aux effectifs féminins, ultra majoritaire dans l'ensemble de notre réseau de boutiques, ils sont également en majorité dans les départements commerciaux et de création.

La direction opérationnelle reflète le ratio de l'entreprise en termes de parité Homme/Femme. L'équipe de direction se compose ainsi de 6 femmes (dont Madame Barbara Bui, Directeur général délégué) et d'1 homme (Monsieur William Halimi Président directeur général).

Conformément à la législation, la société Barbara Bui a mis en place en 2012 un plan d'action visant l'atteinte de deux objectifs de progression dans les domaines d'action visés par les textes. Ainsi un objectif de progression a été mis en place dans le domaine de l'embauche-sourcing et du recrutement ; le second étant dédié à la rémunération effective. En juillet 2014, ce plan d'action a été enrichi

d'une troisième action visant à articuler l'activité professionnelle avec les responsabilités familiales.

Un rapport d'évaluation quantitatif et qualitatif des objectifs 2015 a été établi et s'est poursuivi sur 2016, la société juge ces résultats satisfaisants dans les 3 domaines choisis.

4.4.2 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La société Barbara Bui SA compte un travailleur handicapé parmi ses effectifs. Elle fait également régulièrement appel à un ESAT, de façon à sous-traiter certaines tâches pour lesquelles elle ne dispose pas du savoir-faire en interne (entretien des espaces verts, reconditionnement de produits, etc...). La société Barbara Bui SA versera au titre de l'exercice 2016 une cotisation de 18 128 € à l'Agefiph contre 17 644 € en 2015, permettant le financement d'œuvres visant la réinsertion des travailleurs handicapés.

4.4.3 Politique de lutte contre la discrimination

La société s'efforce de prévenir toute forme de discrimination qui pourrait survenir. Toutefois à l'exception des points abordés dans les paragraphes précédents, aucun autre plan d'action n'a été établi.

4.4.4 Respect des conventions de l'organisation internationale du travail

La société respecte la liberté d'association et entreprend régulièrement les négociations collectives obligatoires. Elle s'efforce d'éliminer toutes les formes de discrimination en terme d'emploi et de profession, n'impose aucun travail forcé ou obligatoire.

La société Barbara Bui SA n'emploie aucun enfant et demande à ses fournisseurs qu'ils suivent les mêmes règles en terme de travail des enfants.

5 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIETALES ET EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

5.1 Prise en compte de l'activité sur l'environnement

Le groupe Barbara Bui n'ayant pas d'activité industrielle son impact sur l'environnement reste faible.

En effet, les consommations d'eau et de gaz sont très faibles, et le groupe étudie actuellement la possibilité de réduire les consommations électriques de ses points de ventes notamment, en utilisant des ampoules de type leds et en surveillant attentivement ses systèmes de climatisation.

Au niveau des déchets, les cartonnages et les matériels sont confiés à des sociétés spécialisées qui en assurent le recyclage.

En dehors de ces actions, aucun plan n'a été établi dans le cadre de la pollution et de la gestion des déchets, de l'utilisation durable des ressources, du changement climatique et de la protection de la biodiversité.

L'activité du groupe a une incidence négligeable sur l'émission de gaz à effet de serre. Aussi aucune disposition particulière n'a été mise en place.

De même, la nature de son activité et les moyens mis en œuvre pour l'exploiter font que les conséquences sur le changement climatique sont nulles.

La société exige toutefois de tous ses fournisseurs de cuirs précieux, qu'ils fournissent les « CITES » garantissant la provenance et la bonne commercialisation de ces peaux.

5.2 Informations relative aux engagements sociétaux et en faveur du développement durable

5.2.1 Importance de la sous-traitance

Le groupe Barbara Bui n'intègre pas l'outil de production industrielle dans son organisation. Il sous-traite une grande partie de sa production auprès de fournisseurs spécialisés en fonction des caractéristiques précises de chacun des modèles des différentes collections de prêt-à-porter. Le solde, uniquement composé d'accessoires, est acheté sous forme de produits finis.

A hauteur de 1 019 K€ les achats de sous-traitance de production représentent 77% des activités sous-traitées par la société. Les 23% restant sont constitués par des activités pour lesquelles le savoir-faire n'existe pas en interne ou ne permet de couvrir l'intégralité des plages horaires (retouches, accueil, informatique, sécurité boutiques).

5.2.2 Gaspillage alimentaire – économie circulaire

La nature de l'activité du groupe fait que ce dernier n'est pas confronté aux problèmes de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'économie circulaire.

5.2.3 Prise en compte de l'activité sur les populations locales

Les 84 personnes constituant l'effectif moyen de la société Barbara Bui SA au cours de l'exercice 2016 sont toutes embauchées sur des sites de la région Ile de France.

Les filiales du groupe ont un impact plus relatif sur les populations locales et aux Etats Unis 2 postes sont pourvus dans la ville de New York alors que 5 postes étaient en moyenne pourvus sur 2016 dans la ville de Los Angeles. Depuis fin juillet 2016 date de fermeture de la dernière boutique Barbara Bui à Los Angeles, aucun salarié n'exerce désormais dans cette ville.

5.2.4 Discriminations – diversités

Le groupe applique une politique stricte de non-discrimination au niveau salariale (embauches, relations entre ses salariés) ; Cette politique induit par elle-même une promotion de la diversité.

5.2.5 Relations entretenues avec les personnes et organisations intéressées par l'activité de la société

La société n'entretient aucune relation particulière avec des personnes ou des organisations intéressées par la société.

5.2.6 Loyauté des pratiques

Aucune mesure particulière n'a été prise dans le cadre de la prévention de la corruption, en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs, ni en faveur des droits de l'homme, le groupe n'étant pas ou peu exposé à de pareils risques.

6 ANALYSE DES RISQUES

6.1 Risques juridiques et fiscaux

6.1.2 Protection de la marque et des modèles

Les marques exploitées par le groupe font l'objet de dépôts dans tous les pays stratégiques, dans les classes relevant des activités de l'entreprise. Au fur et à mesure du développement des produits dérivés, la protection des marques est assurée par l'extension des dépôts dans les classes concernées. Le coût des dépôts et suivis a représenté environ 8 700 € sur l'année 2016.

Les dessins et modèles des collections qui sont renouvelés chaque saison (2 fois/an) ne peuvent faire l'objet d'une protection exhaustive. Ceci n'empêche pas le groupe d'engager autant de fois que nécessaire des procédures pour lutter contre la contrefaçon.

6.1.3 Cautions et garanties

Dans le cadre de son développement, la société souscrit des emprunts moyen terme pour financer les investissements nécessaires à l'extension, ou au maintien de la qualité, de son réseau de boutique en propre. Un nantissement de fonds de commerce est en général donné au profit de l'établissement de crédit concerné.

Dans le cadre de l'acquisition du site de Domont, un privilège de prêteur de deniers a été consenti à l'établissement bancaire ayant financé l'opération.

Les cautions bancaires qui avaient été données aux bailleurs de BBRD inc. et de BBSCP inc. ont été levées suite à la fermeture de ces 2 boutiques.

6.1.4 Risques fiscaux

Les entités du groupe font régulièrement l'objet de contrôles des administrations fiscales.

Un contrôle de la société mère, Barbara Bui SA, sur les exercices 2013 et 2014 a débuté en avril 2016. Une proposition de rectification a été notifiée par l'administration fiscale le 5 août 2016, proposition qui a été refusée début octobre 2016. Cette proposition portait sur la remise en cause par le service des taux de provision constatés sur les stocks de clôture d'exercice. Estimant la position de Barbara Bui SA parfaitement fondée, il a été décidé de ne constater aucune provision dans les comptes au 31 décembre 2016 au titre des rappels d'impôt sur les sociétés proposés.

6.1.5 Risques sociaux

Les entités du groupe font régulièrement l'objet de contrôles des administrations sociales. Aucun rappel significatif de cotisation n'a jamais été déploré.

6.1.6 Risques prud'homaux

En 2016, la société Barbara Bui a fait l'objet de 8 recours formulés devant le conseil des prud'hommes.

6 recours sont toujours en cours à la fin de l'exercice 2016.

Sans reconnaître le bien fondé des demandes, la société Barbara Bui a constitué des provisions à hauteur de ses estimations objectives des risques encourus.

Le montant global de ces provisions s'élève à 60 K€.

6.1.7 Faits exceptionnels ou litiges

Au 31 décembre 2016, aucun risque de déflonnement de loyer n'a été provisionné.

Sur 2016, un litige commercial est né avec le sous-traitant d'un fournisseur de la société Barbara Bui SA et un litige ancien s'est résolu. La société Barbara Bui a constitué des provisions à hauteur de ses estimations objectives des risques encourus. Le montant global de ces provisions s'élève à 20 K€.

A la connaissance du groupe, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits exceptionnels susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du groupe.

6.2 Risques d'exploitation

6.2.1 Dépendance à l'égard des personnes clés

Le groupe Barbara Bui est dépendant de ses principaux fondateurs dirigeants toujours en activité à des postes clés de l'entreprise.

Une assurance a par conséquent été souscrite en cas d'indisponibilité permanente de Mme Barbara Bui (Directeur général délégué) et/ou de M. William Halimi (Président directeur général).

La question de la succession des dirigeants a été examinée par le conseil d'administration sans que des mesures ou des objectifs puissent être fixés dans l'immédiat.

6.2.2 Risque de recouvrement

Le risque client concerne essentiellement l'activité Diffusion soit près de 64% des revenus du groupe en 2016, les risques sur les Boutiques sont faibles et immédiatement constatés.

La politique commerciale du groupe, imposant des acomptes de 30% à la commande et des crédits documentaires pour les clients étrangers sur les zones à risques, limite au maximum l'exposition du groupe face au risque client.

De plus, des couvertures Sfac ou Coface, sont exigées pour la majeure partie des clients, ceux qui ne peuvent en bénéficier sont contraints de solder leur règlement avant la livraison des marchandises.

Les pertes sur créances restent peu élevées au regard du niveau global d'activité mais sont toutefois en augmentation par rapport à l'an dernier. Le groupe a ainsi enregistré -97 K€ de pertes au cours de l'exercice 2016 (-0,5% du chiffre d'affaires) contre -326 K€ en 2015.

6.2.3 Risques liés à la production

L'ensemble des activités de production est sous-traité ce qui écarte tous les risques liés aux activités industrielles de production.

Le groupe revoit régulièrement l'ensemble de ses partenariats en fonction de l'évolution de la gamme de ses produits, ce qui n'empêche pas les sous-traitants les plus performants d'être aux côtés de la marque depuis de nombreuses années.

Conformément aux dispositions réprimant le travail clandestin, le service production exige de chaque façonnier les attestations et documents requis.

6.2.4 Baux et loyers de la société

A l'exception du site logistique dont elle propriétaire et des murs de boutique du 43, rue des Francs Bourgeois – Paris 4^{ème}, la société Barbara Bui SA loue à des tiers l'ensemble des locaux qu'elle occupe dans le cadre de son activité.

6.2.5 Sécurité

Tous nos sites, en particulier les entrepôts logistiques et les boutiques, répondent aux normes de sécurité en vigueur et sont protégés par des installations conformes aux exigences de nos assureurs.

De plus, une stratégie visant à répartir les stocks concourant à l'exploitation normale de l'entreprise sur l'ensemble des sites du groupe permet de limiter au maximum l'impact résiduel d'un éventuel sinistre.

6.3 Risques financiers

6.3.1 Risque de change

L'évolution du dollar par rapport à l'euro est un élément qui affecte la compétitivité du groupe sur le marché local américain et notamment en cas de baisse du dollar, le pouvoir d'achat de la clientèle américaine voyageant à l'international.

Néanmoins, l'exposition du groupe face aux variations de la devise américaine augmente en raison de la bonne dynamique de l'activité sur cette zone. Une augmentation de 10% de l'USD entraînerait une revalorisation des capitaux propres du groupe de 108 K€, à l'inverse une baisse 10% entraînerait cette fois une diminution des capitaux propres du groupe de 108 K€.

Aucune disposition particulière n'a été prise pour couvrir ce risque car les flux réels de transaction annuels sont faibles et les politiques de couvertures engendreraient des coûts supérieurs aux économies attendues.

| En milliers | USD |
|------------------------------|-------|
| Passifs | - 711 |
| Actifs | 1 257 |
| Position nette avant gestion | 546 |
| Hors bilan | Néant |
| Position nette après gestion | 546 |

6.3.2 Risque de taux

Le groupe a souscrit sur janvier 2016 à un emprunt à taux variable. Les autres emprunts sont à taux fixe, il se trouve dans ce cadre exposé en cas de baisse des taux qui entraîne un manque à gagner.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir le risque de taux lié à ces emprunts qui ne représentent pas des montants significatifs.

| En milliers d'euros | - 1 an | 1 à 5 ans | + 5 ans |
|------------------------------|--------|-----------|---------|
| Passifs financiers | - 552 | - 1 118 | - 648 |
| Actifs financiers | Néant | Néant | Néant |
| Position nette avant gestion | -552 | -1 118 | - 648 |
| Hors bilan | Néant | Néant | Néant |
| Position nette après gestion | -552 | -1 118 | - 648 |

A fin décembre 2016, le taux d'endettement moyen de l'entreprise est de 3,48%, le manque à gagner sur 1 an en cas de baisse de 1 point des taux d'intérêt serait d'environ 23 K€.

6.3.3 Risque actions

L'Assemblée Générale du 25 juillet 2016 a décidé de renouveler la mise en œuvre du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale du 25 juin 2015 pour une période de 18 mois.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 100 000 € étaient affectés au compte de liquidité depuis le 27 octobre 2007. Le contrat de liquidité a été arrêté en mai 2016.

Les seules actions détenues par le Groupe sont des actions Barbara Bui détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité. Au 31 décembre 2016, le groupe détenait 800 actions valorisées à 16,65 € soit 14 K€, comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés.

6.3.4 Risque de liquidité

Le groupe dispose au 31 décembre 2016 d'une trésorerie de 2 570 K€. La dette financière de 2 397 K€ a été souscrite pour financer des actifs immobiliers et les aménagements du réseau de boutiques en France et aux Etats-Unis.

Pour financer son activité courante, le groupe dispose de son cash-flow opérationnel à nouveau positif en 2016, d'autorisations bancaires ainsi que des comptes courants d'actionnaires.

Sur la base de ces éléments et compte tenu des cessions d'actifs intervenues en 2016 (cf. événements postérieurs à la clôture), la société a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir en 2017.

6.4 Conclusion sur les risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

6.5 Assurances

La société a souscrit des garanties multirisques sur les biens, couvrant des événements tels le vol, l'incendie et autres risques causant des dommages aux biens et aux personnes. Elle a également souscrit une assurance pour les risques de pertes d'exploitation et les cas de responsabilité, du fait des biens ou du fait des activités.

Comme énoncé au point 6.2.1, la société a également souscrit des assurances sur les personnes clés de l'entreprise.

Le coût global des polices d'assurance s'élève à 0,47% du chiffre d'affaires de la société Barbara Bui SA.

A ce montant s'ajoute le coût des assurances Sfac et Coface visant à garantir le paiement des créances clients, qui représente 0,25% du chiffre d'affaires de la société Barbara Bui SA.

7. TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE BARBARA BUI SA AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

| Nature des indications | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| I. Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| - Capital social | 1 079 440 | 1 079 440 | 1 079 440 | 1 079 440 | 1 079 440 |
| - Nombre d'actions émises | 674 650 | 674 650 | 674 650 | 674 650 | 674 650 |
| - Nombre d'obligations convertibles en actions | - | - | - | - | - |
| II. Résultat global des opérations effectives | | | | | |
| - Chiffre d'affaires hors taxes | 30 643 740 | 30 731 388 | 28 436 683 | 22 056 051 | 17 037 443 |
| - Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 482 573 | 834 590 | 1 540 736 | -2 617 853 | -618 038 |
| - Impôts sur les bénéfices | - | -82 933 | -323 395 | -115 651 | -89 462 |
| - Participation des salariés due au titre de l'exercice | - | - | - | - | - |
| - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | -298 258 | -448 830 | 756 290 | -3 154 423 | -704 968 |
| - Résultats distribués | - | - | - | - | - |
| III. Résultat des opérations réduit à une seule action | | | | | |
| - Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions | 0,71 | 1,36 | 3,24 | -6,18 | -0,92 |
| - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | -0,44 | -0,67 | 1,12 | -4,67 | -1,04 |
| - Dividende brut attribué à chaque action | - | - | - | - | - |
| IV. Personnel | | | | | |
| - Nombre de salariés | 122 | 111 | 107 | 98 | 84 |
| - Montant de la masse salariale | 5 031 779 | 4 719 361 | 4 512 150 | 4 271 251 | 3 735 089 |
| - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale – œuvres sociales, etc) | 2 166 626 | 2 061 665 | 2 025 879 | 1 869 545 | 1 580 609 |

PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE RESULTATS

| | | |
|---|---------------------------|----|
| 1 | Comptes consolidés | 29 |
| 2 | Principes comptables..... | 34 |
| 3 | Notes annexes..... | 38 |
| 4 | Comptes sociaux | 49 |

Patrimoine – Situation financière - Résultats

1 COMPTES CONSOLIDES

1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BARBARA BUI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits caractéristiques de l'exercice exposés dans la note 2.2. de l'annexe.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Les commissaires aux comptes

JLS PARTNER
Jacques SULTAN

Deloitte & Associés
Bénédicte SABADIE

1.2 Bilan consolidé au 31 décembre 2016

| Actif en milliers d'euros | Notes | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|---|--------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Ecart d'acquisition | 1 | | |
| Immobilisations incorporelles | 1 | 48 | 571 |
| Immobilisations corporelles | 1 | 3 027 | 2 727 |
| Immobilisations financières | 1 | 726 | 1 074 |
| Impôts différés | 2 | 357 | 845 |
| Autres actifs non courants | | | |
| Actifs non courants | | 4 158 | 5 217 |
| Stocks | 3 | 2 178 | 4 206 |
| Clients et comptes rattachés | 4 | 2 064 | 3 258 |
| Créances d'impôts courants | 9 | 369 | 609 |
| Autres créances | 5 | 808 | 853 |
| Autres actifs courants | 5 | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 2 582 | 597 |
| Actifs courants | | 8 000 | 9 522 |
| Total de l'actif | | 12 159 | 14 740 |

| Passif en milliers d'euros | Notes | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|---|--------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Capital | | 1 079 | 1 079 |
| Primes | | 4 648 | 4 648 |
| Réserves consolidées | | 1 004 | 2 808 |
| Ecart de conversion | | -1 146 | -924 |
| Résultat | | 505 | -1 804 |
| Capitaux propres part du groupe | 10 | 6 091 | 5 808 |
| Intérêts minoritaires | | | |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | | 6 091 | 5 808 |
| Provisions pour pensions et retraites | 6 | 143 | 90 |
| Provisions pour risques et charges | 6 | | |
| Dettes financières | 7 | 1 793 | 1 196 |
| Passifs d'impôts différés | 2 | 178 | 17 |
| Autres passifs non courants | | | |
| Passifs non courants | | 2 114 | 1 303 |
| Dettes financières (part à -1 an) | 7 | 766 | 1 076 |
| Provisions pour risques et charges (part à -1 an) | 6 | 80 | 414 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 8 | 1 742 | 4 273 |
| Dettes d'impôts courants | 9 | 114 | 200 |
| Autres dettes | 8 | 1 253 | 1 667 |
| Autres passifs courants | | | |
| Passifs courants | | 3 954 | 7 630 |
| Total du passif | | 12 159 | 14 740 |

1.3 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2016

| Compte de résultat (en milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|--|-------|---------------------|---------------------|
| Produits des activités ordinaires | 15 | 18 723 | 24 833 |
| Coût des ventes | | -7 672 | -9 345 |
| Marge brute | | 11 051 | 15 488 |
| Frais de commercialisation | | -12 196 | -16 209 |
| Charges administratives | | -2 098 | -2 171 |
| Autres produits et charges opérationnels courants | 11 | 94 | 191 |
| Résultat opérationnel courant | | -3 150 | -2 701 |
| Autres produits et charges opérationnels | 12 | 4 227 | -65 |
| Résultat opérationnel | | 1 077 | -2 766 |
| Résultat financier net | 13 | 160 | 1 076 |
| Charges d'impôts | 14 | -732 | -114 |
| Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession | | 505 | -1 804 |
| Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession | | | |
| Résultat Net – ensemble consolidé | | 505 | -1 804 |
| Résultat part du groupe | | 505 | |
| Intérêts minoritaires | | | |
| Résultat net par action | | 0,75 | -2,67 |
| Nombre d'action retenu pour le calcul | | 674 650 | 674 650 |
| Résultat dilué par action | | 0,75 | -2,67 |
| Nombre d'action retenu pour le calcul | | 674 650 | 674 650 |

1.4 Etat du Résultat Global

| Etat du résultat global (en milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|---|-----------|---------------------|---------------------|
| Résultat Net | 17 | 505 | -1 804 |
| Variations relatives aux : | | | |
| Ecart de conversion | | -222 | -675 |
| Impôts sur les éléments du résultat global | | | |
| Gains et pertes transférables en compte de résultat | | -222 | -675 |
| Acquisitions / Cessions d'actions Barbara Bui | | | 2 |
| Gains et pertes non transférables en compte de résultat | | | 2 |
| Résultat Global Total | | 283 | -2 477 |

1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2016

| Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|--|-------|---------------------|---------------------|
| Résultat net des sociétés intégrées | | 505 | -1 804 |
| Amortissements et provisions hors actif circulant | | 137 | 740 |
| Variation des impôts différés | | 547 | 42 |
| Plus et moins- values de cession | | -3 805 | -108 |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées | | -2 606 | -1 131 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | | |
| Variation des stocks et en-cours | 3 | 2 028 | 1 492 |
| Variation des clients et comptes rattachés | 4 | 1 194 | 674 |
| Variation des fournisseurs et comptes rattachés | 8 | -2 517 | -960 |
| Variation des autres créances et dettes | | -230 | 76 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | 475 | 1 283 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | | -2 131 | 152 |
| Acquisitions d'immobilisations | 1 | -1 623 | -273 |
| Cessions d'immobilisations (*) | | 5 557 | 407 |
| Incidence des variations de périmètre | | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | | 3 934 | 135 |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | | | |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | | | |
| Incidence des acquisitions et cessions de titres Barbara Bui | | 0 | 2 |
| Augmentations de capital en numéraire | | | |
| Emissions d'emprunts | 7 | 1 406 | 189 |
| Remboursements d'emprunts | 7 | -791 | -594 |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement | | 615 | -403 |
| Incidence de la variation de cours des devises | | -108 | -1 088 |
| Variation de trésorerie | | 2 310 | -1 205 |
| Trésorerie d'ouverture | | 260 | 1 465 |
| Trésorerie de clôture | | 2 570 | 260 |
| Dont valeurs mobilières de placement et comptes à terme à brève échéance | | 294 | 7 |
| Dont disponibilités | | 2 288 | 590 |
| Dont découverts bancaires | | -11 | -337 |

(*) ce montant intègre 0,3 M€ au titre du transfert des comptes bloqués que la société Barbara Bui SA avait nanti au profit de ces filiales américaines (pour les droits aux baux aux US, fermés sur 2016), constatés en immobilisations financières au 31 décembre 2015 et intégrés dans la trésorerie de clôture au 31 décembre 2016.

1.6 Variation des capitaux propres au 31 décembre 2016

| Variation des Capitaux propres (en milliers d'euros) | Capital | Primes | Réserves consolidées | Ecart de conversion | Résultat de l'exercice | Total des capitaux propres part du groupe | Intérêts minoritaires | Total des capitaux propres |
|--|--------------|--------------|----------------------|---------------------|------------------------|---|-----------------------|----------------------------|
| Capitaux propres au 31 Décembre 2014 | 1 079 | 4 648 | 2 004 | -249 | 801 | 8 284 | - | 8 284 |
| Affectation Résultat 2014 | - | - | 801 | | -801 | | - | |
| Acquisitions / cessions d'actions Barbara Bui | - | - | 2 | | | 2 | - | 2 |
| Pertes et gains enregistrés en capitaux propres | | | | -675 | | -675 | | -675 |
| Dividendes distribués | - | - | | | | | | |
| Résultat consolidé 2015 | - | - | | | -1 804 | -1 804 | - | -1 804 |
| Capitaux propres au 31 Décembre 2015 | 1 079 | 4 648 | 2 808 | -924 | -1 804 | 5 808 | | 5 808 |
| Affectation Résultat 2015 | - | - | -1 804 | | 1 804 | | - | |
| Acquisitions / cessions d'actions Barbara Bui | - | - | | | | | - | |
| Pertes et gains enregistrés en capitaux propres | | | | -222 | | -222 | | -222 |
| Dividendes distribués | - | - | | | | | | |
| Résultat consolidé 2016 | - | - | | | 505 | 505 | - | 505 |
| Capitaux propres au 31 Décembre 2016 | 1 079 | 4 648 | 1 005 | -1 146 | 505 | 6 091 | | 6 091 |

2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Cadre général

Les comptes consolidés de l'exercice 2016 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 avril 2017. Ils sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2016. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

Ainsi, les comptes de l'exercice 2016 ont été établis sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs et les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les normes, amendements et interprétations qui concernent le groupe Barbara Bui, appliqués depuis le 1^{er} janvier 2016, sont les suivants :

- Amendements à IAS 19 "Contribution des membres du personnel",
- Amendements à IFRS 11 – Acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune,
- Amendements à IAS 16/IAS 38 – Clarification sur les modes d'amortissement acceptables,
- Amendement à IAS 1 – « Disclosure initiative».,
- Règlement N° 2016-09 du 2 décembre 2016 relatif aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés, de l'Autorité des Normes Comptables.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe. Par ailleurs, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2016.

2.2 Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice 2016, la société Barbara Bui a continué de porter la plus grande attention à sa trésorerie.

Du point de vue de l'exploitation, le groupe s'est efforcé de recentrer son activité sur ses points stratégiques. Ainsi après avoir racheté les murs de la boutique de la rue des Francs Bourgeois - Paris, il a opté pour vendre le droit d'entrée de cette boutique dont l'emplacement ne correspondait plus au positionnement de la marque. L'achat des murs s'est effectué en janvier 2016 pour un montant de 1,5 M€ dont 1,2 M€ financé par un nouvel emprunt à taux variable sur une durée de 12 ans. En février 2016, la vente du droit d'entrée attaché à cette boutique a permis de dégager un produit de 2,8 M€. Comme initié sur 2014 et 2015, le groupe a poursuivi son désengagement de son activité non stratégique multimarque « Kabuki ». La fermeture de la dernière boutique a été annoncée sur le premier trimestre 2016 et s'est réalisée en juillet 2016 pour un prix de 0,1 M€.

Avec la fermeture de la boutique située à New York fin décembre 2015, le groupe a décidé de mettre en veille momentanément son activité Retail aux Etats-Unis. Fin juin 2016, la boutique de South Coast Plaza en Californie a donc été fermée et fin juillet 2016, le groupe a cédé sa boutique de Rodéo Drive à Los Angeles moyennant un prix de cession de 2,5 M\$. Sur le territoire américain, le groupe maintient son activité Wholesale et la vente de ses collections au travers son site marchand www.barbarbui.com

Dans la continuité des 2 dernières années, la société poursuit ses mesures de réduction des coûts d'exploitation permettant de renforcer sa marge brute bien que sur 2016 les fermetures aient pesées sur cette dernière.

La trésorerie s'étant améliorée sur l'année, le groupe a décidé de rembourser une partie des comptes courants de ses dirigeants fondateurs. Au 31 décembre 2016, les comptes courants représentaient un montant de 199 K€ au 31 décembre 2016.

2.3 Evénements postérieurs à la clôture

La filiale italienne Barbara Bui Italie Srl de la société Barbara Bui SA est en cours de liquidation : une demande de radiation auprès de la Chambre de Commerce de Milan a été transmise le 27 janvier 2017.

2.4 Principes comptables et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés du groupe Barbara Bui, telles indiquées dans le tableau ci-après.

| Société | Ville | Pays | % de contrôle (*) | Méthode de conso. (**) |
|------------------|-------------|------------|-------------------|------------------------|
| Société mère | | | | |
| Barbara Bui SA | Paris | France | | IG |
| Filiales | | | | |
| Barbara Bui Srl | Milan | Italie | 99,9 D | IG |
| BBK Holding | New York | Etats-Unis | 100 D | IG |
| BBK Distribution | New York | Etats-Unis | 100 I | IG |
| Kabuki Inc. | New York | Etats-Unis | 100 I | IG |
| BBRD Inc. | Los Angeles | Etats-Unis | 100 I | IG |
| BBSCP Inc. | Los Angeles | Etats-Unis | 100 I | IG |

(*) D = direct - I = indirect

(**) Intégration globale

Méthodes de consolidation

La consolidation réalisée selon la méthode de l'intégration globale a été effectuée sur la base des situations sociales arrêtées par chaque société au 31 décembre 2016. Toutes les opérations inter-sociétés ont été éliminées.

2.5 Principes comptables du bilan

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Autres immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les droits aux baux.

- Les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée comprise entre 3 et 5 ans.
- Les droits aux baux représentent la partie la plus importante des immobilisations incorporelles du groupe. Sans marché actif, et à durée indéterminée, les droits aux baux restent par conséquent des immobilisations incorporelles non amortissables.
- Ces tests sont réalisés de manière systématique dans le cadre de l'élaboration du plan à trois ans.

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans le patrimoine à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, des pertes de valeur. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations corporelles. En effet, la plupart des actifs correspondant principalement aux agencements de magasins sont

destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et outillage 5 ans ;
- Agencements gros œuvres 10 ans ;
- Bâtiments commerciaux 40 ans ;
- Aménagements 3 à 7 ans ;
- Matériel de transport 4 ans ;
- Mat. et mobilier de bureau 4 ans ;
- Matériel informatique 3 ans.

Lorsque les actifs sont vendus ou cédés, l'écart entre le produit net et la valeur nette comptable des actifs est enregistré respectivement comme un produit ou une charge dans les autres produits et charges opérationnels.

Contrats de location - financement et locations simples (IAS 17)

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location – financement ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location – financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dépréciation des actifs (IAS 36)

Comme pour les immobilisations incorporelles (droits aux baux) le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Ce test de valeur est réalisé dès que ces immobilisations incorporelles génèrent des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'évènements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan d'affaires qui leur est associé, un redressement significatif.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une juste valeur inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les

éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Stocks et en cours (IAS 2)

Les stocks sont évalués au plus faible soit du coût, soit de la valeur nette de réalisation.

Le coût des achats des matières premières, fournitures et produits finis achetés comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main d'œuvre directe, les fournitures ainsi que les autres coûts directement liés notamment les frais d'approche.

Les frais financiers ne sont pas intégrés dans le coût.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks sont dépréciés à leur valeur nette de réalisation dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks, cessent d'exister.

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel de la créance.

Disponibilités (IAS 7 et 39)

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement répondant aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières ne répondant pas à ces critères sont reclassées en autres actifs non courants.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat financier.

Avantages au personnel (IAS 19)

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent. Les engagements du groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière. Ces

engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan.

Actifs et passifs financiers (IAS 32 et 39)

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définies dans les normes IAS 32 et IAS 39. La variation de juste valeur des actifs financiers courants est comptabilisée en résultat.

Actions Barbara Bui auto détenues

Les actions Barbara Bui détenues par le groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objet de leur détention. Les résultats de cessions sont inscrits directement en capitaux propres pour leur montant net d'impôts.

Provisions pour risques et charges (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.6 Principes comptables du compte de résultat

Comptabilisation du chiffre d'affaires (IAS 18)

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Coût des ventes

La rubrique cout des ventes intègre l'ensemble des charges relatives à l'élaboration du Prix de Revient des produits vendus (Achats Matières, Achats d'emballage, sous-traitance de production, achats d'emballage, frais d'approche) ainsi que les variations des provisions pour dépréciation des stocks.

Frais de commercialisation

Les frais de commercialisation sont constitués de l'ensemble des charges externes, salaires et charges sociales, dotations aux amortissements et provisions d'exploitation, relatifs à tous les départements qui participent à la distribution, la création, la promotion et la commercialisation des produits.

Charges administratives

Les charges administratives sont constituées des mêmes typologies de charges pour les départements fonctions de support aux services opérationnels à savoir la direction générale, la finance, le juridique, l'informatique etc...

Frais de publicité et de promotion (amendement IAS 38)

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espace

média, les frais de salon et de présentation des collections, la fabrication des catalogues et de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des produits du groupe.

Ces frais sont enregistrés en charge lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens, ou lors de leur réalisation s'il s'agit de services.

Autres produits et charges

Les autres produits et charges :

- qui relèvent des activités ordinaires de l'entreprise sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels courants,
- qui ne relèvent pas de l'activité courante sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

Résultat financier (IAS 16 et 23)

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers.

Toutes les charges d'intérêt sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Impôts sur les résultats (IAS 12)

Les différences temporaires entre résultats fiscaux et sociaux donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Le taux retenu pour leur évaluation correspond au taux applicable au mode de réalisation le plus probable de la différence temporaire. Les actifs et les passifs d'impôts différés quelle que soit leur échéance sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale. La part des impôts différés actifs, dont la récupération ne semble pas pouvoir intervenir à moyen terme n'est pas comptabilisée à l'actif du bilan. En revanche leurs montants sont indiqués pour information en annexe.

Résultat par action (IAS 33)

Le résultat par action est calculé sur la base du résultat net part du groupe divisé par le nombre total d'actions. Le résultat dilué par action est identique au résultat par action. Aucun instrument dilutif n'existe dans le groupe.

2.7 Autres principes comptables

Conversion des éléments en devises (IAS 21)

Conversion des comptes des sociétés intégrées

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro, les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euro :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en écarts de conversion.

Autres éléments en devises

Les produits et charges en devises sont convertis au cours moyen mensuel. En fin d'exercice, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat.

Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Le groupe Barbara Bui compte 2 secteurs opérationnels, l'activité Boutiques d'une part et l'activité Diffusion d'autre part, qui se distinguent par des coefficients de marge, des montants d'investissement, des charges opérationnelles et des risques clients structurellement différents. Ils correspondent aux 2 axes selon lesquels sont organisés le reporting interne et la gestion du groupe.

L'activité Boutiques bénéficie de taux de marge brute importants liés à un chiffre d'affaires détail, mais nécessite des investissements corporels et incorporels élevés ainsi que de lourdes charges opérationnelles (loyers et frais de personnels).

L'activité Diffusion génère des marges brutes plus faibles mais nécessite des investissements et des charges opérationnelles plus limités.

Les performances de chacun de ces secteurs sont régulièrement analysées par le P.D.G., principal décideur opérationnel, qui peut alors allouer les ressources nécessaires.

Ces secteurs opérationnels restent issus d'un même métier et sont concentrés au sein d'une même entité juridique, ce qui entraîne nécessairement la mise en commun d'éléments d'actif, de passif et de charges. Aussi par référence à la norme, conduisant à éliminer toute clé de répartition arbitraire dans le but de communiquer une information pertinente, les éléments communs qui ne peuvent être affectés figurent :

- en charges non affectées,
- en actifs ou passifs non affectés.

3 NOTES ANNEXES

Note 1. Immobilisation

| Immobilisations | Immobilisations incorporelles | | | Immobilisations Corporelles | Immobilisations financières |
|---|-------------------------------|-----------|-------|--------------------------------|--------------------------------|
| | Droits aux baux | Logiciels | Total | | |
| Au 31/12/2015 | | | | | |
| Valeur brute | 662 | 288 | 950 | 10 059 | 1 074 |
| Amortissements et dépréciations | -152 | -227 | -379 | -7 332 | |
| Valeur nette | 510 | 61 | 571 | 2 727 | 1 074 |
| Acquisition | | 1 | 1 | 1 557 | 30 |
| Cessions et reprises (valeur nette comptable) | -635 | - | -635 | -739 | -378 |
| - Cessions (valeur brute) | -635 | -3 | -638 | -2 895 | -378 |
| - Reprises (amortissement) | | 3 | 3 | 2 156 | |
| Amortissements et dépréciations (*) | 152 | -43 | 109 | -518 | |
| Valeur nette au 31 décembre 2016 | 27 | 22 | 48 | 3 027 | 726 |
| Au 31/12/2016 | | | | | |
| Valeur brute | 27 | 289 | 316 | 8 721 | 726 |
| Amortissements et dépréciations | | -267 | -267 | -5 694 | |
| Valeur nette | 27 | 22 | 48 | 3 027 | 726 |

Les droits aux baux inscrits au bilan pour 27 K€ correspondent aux locaux ayant fait l'objet par le passé d'un rachat de pas de porte, à savoir à fin 2016 le bail du centre administratif et showroom (32 rue des Francs Bourgeois).

Les 2 droits aux baux des boutiques multimarque Kabuki du 23 rue Etienne Marcel - Paris 2^{ème} et la boutique Barbara Bui du 35 rue de Grenelle - Paris 7^{ème} dont la valeur brute était de 635 K€ ont été sortis respectivement suite à la cession de la boutique en août 2016 et à la sortie de bail à fin décembre 2016. Concernant la sortie de la boutique rue de Grenelle, la provision a été reprise pour 152 K€.

Les autres baux, dont le groupe est également propriétaire, ont été négociés sans rachat de pas de porte, à savoir 3 boutiques à Paris, dont la boutique de la rue du Faubourg St Honoré ouverte en septembre 2008. Les autres se situent Avenue Montaigne, rue des Saint Pères. La boutique de la rue des Francs Bourgeois a été cédée mi-avril 2016 moyennant une plus-value de cession de 2,8 M€.

Dans le cadre de l'arrêt de l'activité Retail aux Etats Unis, les 2 boutiques en Californie - USA (South Coast Plaza et Rodeo Drive) ont été fermées en juin et juillet 2016. Le

groupe a cédé sa boutique de Rodeo drive – Los Angeles moyennant un prix de cession de 2,5 M\$ fin juillet 2016.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent principalement au rachat des murs de la boutique de la rue des Francs Bourgeois pour un montant de 1,5 M€.

Les sorties d'immobilisations corporelles s'expliquent par les fermetures des boutiques en France (impact de <130 K€> sur les 3 boutiques fermées) et aux Etats Unis (impact de <356K€> sur la boutique de Rodéo Drive et de <253 K€> sur la boutique de South Coast Plaza)

Les immobilisations financières sont principalement constituées par les dépôts de garantie versés au titre de l'ensemble des locaux loués par le groupe.

Les cessions d'immobilisations financières correspondent principalement aux remboursements de dépôts de garantie pour 139 K€ et aux comptes bancaires bloqués par la société Barbara Bui SA au titre de nantissements associés aux boutiques américaines fermées sur 2016 d'un montant de 239 K€ (ces comptes ont été convertis en dépôt à terme à brève échéance et sont désormais enregistrés en trésorerie court terme.

Note 2. Impôts différés

| (en milliers d'euros) | au 31/12/2015 | Variations de l'exercice | au 31/12/2016 |
|-------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|
| Barbara Bui SA | 349 | -66 | 282 |
| Kabubi Inc. | 278 | -291 | -13 |
| BBK Holding | - | - | - |
| BBK Distribution | 152 | -77 | 75 |
| BBSCP | -17 | -21 | -39 |
| BBRD | 67 | -194 | -127 |
| Total général | 828 | -649 | 178 |
| Impôts différés actifs | 845 | | 357 |
| Impôts différés passifs | 17 | | 179 |

Note 3. Stocks

| Stocks | Matières premières et fournitures | Produits finis | Marchan dises | Total |
|----------------------------------|---|-------------------|------------------|--------------|
| Au 31/12/2015 | | | | |
| Valeur brute | 982 | 4 116 | 624 | 5 721 |
| Dépréciations | -244 | -1 146 | -126 | -1 515 |
| Valeur nette | 738 | 2 970 | 498 | 4 206 |
| Variation | | | | |
| Variation des stocks | -171 | - 1791 | -624 | -2 586 |
| Variation des dépréciations | -92 | 524 | 126 | 558 |
| Valeur nette au 31 décembre 2016 | 475 | 1 703 | - | 2 178 |
| Au 31/12/2016 | | | | |
| Valeur brute | 811 | 2 325 | - | 3 135 |
| Dépréciations | -336 | -622 | - | -957 |
| Valeur nette | 475 | 1 703 | - | 2 178 |

Note 4. Clients et comptes rattachés

| Clients et comptes rattachés | |
|----------------------------------|--------------|
| Au 31/12/2015 | |
| Valeur brute | 4 101 |
| Dépréciations | -844 |
| Valeur nette | 3 258 |
| Variation | |
| Variation des comptes clients | -1 180 |
| Variation des dépréciations | -14 |
| Valeur nette au 31 décembre 2016 | 2 064 |
| Au 31/12/2016 | |
| Valeur brute | 2 921 |
| Dépréciations | -858 |
| Valeur nette | 2 064 |

Compte tenu des délais de règlement, la valeur comptable reflète de façon fiable la juste valeur des créances comptabilisées à l'actif.

Tous les clients qui n'avaient pas soldé leurs créances correspondant à la saison A/H 2016 ont été provisionnés au 31 décembre 2016. Par ailleurs, une analyse au cas par cas des créances clients est réalisée pour évaluer le risque de non recouvrement.

Note 5. Autres créances et autres actifs courants

| | Créances sur des fournisseurs | Créances salariales | Charges constatées d'avance | Débiteurs divers | Total autres créances |
|----------------------------------|-------------------------------|---------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------|
| Autres créances | | | | | |
| Au 31/12/2015 | | | | | |
| Valeur brute | 33 | 13 | 777 | 29 | 853 |
| Dépréciations | | | | | |
| Valeur nette | 33 | 13 | 777 | 29 | 853 |
| Variation | | | | | |
| Variations | -8 | -7 | -60 | 30 | -45 |
| Dépréciations | | | | | |
| Valeur nette au 31 décembre 2016 | 25 | 6 | 717 | 59 | 808 |
| Au 31/12/2016 | | | | | |
| Valeur brute | 25 | 6 | 717 | 59 | 808 |
| Dépréciations | | | | | |
| Valeur nette | 25 | 6 | 717 | 59 | 808 |

Note 6. Provisions pour risques et charges

| Provisions pour risques et charges en milliers d'euros | 31/12/2015 | Dotation de l'exercice | Reprise de l'exercice Utilisation | Reprise de l'exercice Non utilisée | 31/12/2016 | Part à - 1 an | Part à + 1 an |
|---|------------|------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|------------|---------------|---------------|
| Engagement retraite | 90 | 53 | | | 143 | | 143 |
| Litiges prud'homaux | 51 | 45 | 32 | 4 | 60 | 60 | |
| Litiges commerciaux | 363 | 20 | 363 | - | 20 | 20 | - |
| Provisions pour risques et charges | 504 | 118 | 395 | 4 | 223 | 80 | 143 |
| Autres produits et charges opérationnels courants | | 118 | 55 | 4 | | | - |
| Autres produits et charges opérationnels | | | 340 | | | | |

Provisions pour engagement de retraite

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables de ce calcul sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Table de mortalité hommes TD80/90 et femmes TV80/90,
- Taux de turnover : - 35 ans = 20%, de 35 à 55 ans = 8%, + 55 ans = 0%,
- Taux d'actualisation : 1,42%,
- Revalorisation annuelle des salaires : 2%

Engagement de retraite pour les dirigeants

Néant.

Litiges

A fin 2015, une provision de 340 K€ a été constatée afin de tenir compte de la réévaluation d'un risque non récurrent en marge des activités courantes. A fin décembre 2016, le litige étant clos, la provision a été intégralement reprise.

Un contrôle de la société mère, Barbara Bui SA, sur les exercices 2013 et 2014 a débuté en avril 2016. Une proposition de rectification a été notifiée par l'administration fiscale le 5 août 2016, proposition qui a été refusée début octobre 2016. Cette proposition portait sur la remise en cause par le service des taux de provision constatés sur les stocks de clôture d'exercice. Estimant la position de Barbara Bui SA parfaitement fondée, il a été décidé de ne constater aucune provision dans les comptes au 31 décembre 2016 au titre des rappels d'impôt sur les sociétés proposés.

Impôts

Néant.

Note 7. Dettes financières

| Emprunts et dettes Financières en milliers d'euros | 31/12/2015 | Nouveaux | Remboursements | 31/12/2016 | A -1 an | De 1 à 5 ans |
|--|--------------|--------------|----------------|--------------|------------|-----------------|
| Emprunts à taux variable | - | 1 200 | 78 | 1 122 | 90 | 1 031 |
| Emprunts à taux fixe | 1 647 | | 450 | 1 197 | 462 | 734 |
| Dépôts | | 28 | | 28 | | 28 |
| Comptes courants d'associés | 284 | 178 | 263 | 199 | 199 | |
| Intérêts à payer | 4 | | 0 | 4 | 4 | |
| Total emprunts | 1 935 | 1 406 | 791 | 2 549 | 755 | 1 793 |
| Concours bancaires courants | 337 | 11 | 337 | 11 | 11 | |
| Total dettes financières | 2 272 | 1 417 | 1 128 | 2 560 | 766 | 1 793 |

La société mère Barbara Bui SA est la seule société du groupe à avoir souscrit des emprunts moyen terme auprès d'établissements de crédit, la seule devise utilisée étant l'euro. Il n'existe aucun emprunt en devise.

Les garanties afférentes à ces emprunts sont principalement de type nantissement de droit au bail. Seul

l'emprunt relatif à l'acquisition du site logistique de Domont est garanti par un privilège de prêteur de deniers.

Les comptes courants d'associés ne sont pas productifs d'intérêts.

Note 8. Fournisseurs et autres dettes courantes

| Fournisseurs et autres dettes | Dettes sur clients (incluant des avances et acomptes clients) | Salaires et dettes sociales | Débiteurs divers | Produits constatés d'avance | Total autres dettes | Fournisseurs |
|-------------------------------|---|-----------------------------|------------------|-----------------------------|---------------------|--------------|
| Au 31/12/2015 | 761 | 755 | 55 | 95 | 1 667 | 4 273 |
| Variations | -182 | -212 | -35 | - | -429 | -2 517 |
| Au 31/12/2016 | 579 | 543 | 20 | 95 | 1 238 | 1 756 |

Les dettes sur clients correspondent notamment à des avances faites par des clients versés sur les commandes de la saison Été 2017.

Les dettes sociales correspondent notamment aux échéances de dettes sociales du mois de décembre 2016 réglées en janvier 2017.

Les autres dettes correspondent principalement aux charges à payer.

Note 9. Créances et dettes d'impôts courants

| Impôts courants | Actif | | | Passif | | |
|----------------------|----------------------------|---------------------------|------------|--------------------------|-------------------------|------------|
| | Créances d'impôts sociétés | Créances fiscales hors IS | Total | Dettes d'impôts sociétés | Dettes fiscales hors IS | Total |
| Au 31/12/2015 | 77 | 532 | 609 | | 200 | 200 |
| Variations | 2 | -242 | -240 | | -86 | -86 |
| Au 31/12/2016 | 79 | 290 | 369 | | 114 | 114 |

Note 10. Capitaux propres

Au 31 décembre 2016, le capital est constitué de 674 650 actions (674 650 actions aux 31 décembre 2014 et 2015), entièrement libérées, au nominal de 1,60 €.

441 215 actions bénéficiaient au 31 décembre 2016 d'un droit de vote double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de quatre ans.

Au 31 décembre 2016, la valeur brute des actions Barbara Bui détenues dans le cadre du contrat de liquidité s'élevait à 14 K€ et le retraitement des plus ou moins-values sur les cessions effectuées sur l'exercice a un impact non significatif sur les capitaux propres.

Selon la réglementation française, les dividendes sont prélevés sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère, après déduction de l'impôt de distribution éventuellement dû et de la valeur des actions auto-détenues. La société ne versera pas de dividende en 2017 au titre de l'exercice 2016.

Note 11. Autres produits et charges opérationnels courants

| Autres produits et charges opérationnels courants (en milliers d'euros) | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|---|------------------|------------------|
| Royalties et autres redevances | | |
| CICE et Crédit d'impôt recherche | 99 | 116 |
| Pertes et gains sur cessions d'actif | | |
| Pertes et gains sur créances (*) | 139 | 18 |
| Litiges, procès et autres produits et charges | -14 | 21 |
| Remboursements sinistres et transfert de charges | 62 | 52 |
| Divers | -17 | -16 |
| Autres produits et charges opérationnels courants | 270 | 191 |

(*) Correspondant essentiellement aux dotations / reprises sur provision pour dépréciation des créances clients et aux pertes sur créances irrécouvrables.

Note 12. Autres produits et charges opérationnels

| Autres produits et charges opérationnels (en milliers d'euros) | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|---|---------------------|---------------------|
| Dotations et reprises de provisions pour risque IS | | |
| Dotations et reprises en marge des activités courantes | 492 | 92 |
| Impact des contrôles fiscaux | | |
| Litiges et procès en marge des activités courantes | 114 | -171 |
| Pertes et Gains sur cessions d'actif hors exploitation | 3 621 | 14 |
| Autres produits et charges opérationnels | 4 227 | -65 |

Suite à la signature d'un protocole d'accord sur un litige en marge des activités courantes, la provision de 340 K€ comptabilisée sur les exercices précédents a été reprise dans son intégralité et un produit de 114 K€ a été comptabilisée.

Les pertes et gains sur les cessions d'actifs de 3 621 K€ proviennent pour l'essentiel des fermetures ou cessions de l'exercice et particulièrement de :

- la cession du droit au bail de notre boutique du 43 rue des Francs Bourgeois et de la mise aux rebuts des immobilisations attachées à cette boutique (impact sur le résultat de + 2,7 M€),
- la fermeture de la boutique située à South Coast plaza (Los Angeles) et la mise aux rebuts des immobilisations corporelles attachées (impact de <0,4 M€>);
- la cession du droit au bail de la boutique située à Rodéo Drive (Los Angeles) et la mise aux rebuts des immobilisations corporelles attachées (impact de + 1,9 M€);
- l'arrêt du droit au bail de la boutique du 35 rue de Grenelle (impact de <0,5 M€>).

Note 13. Résultat financier net

| Résultat financier net en milliers d'euros | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|--|---------------------|---------------------|
| Produits de placement | 1 | 24 |
| Intérêts d'emprunts | -96 | -91 |
| Coût de la dette financière nette | -95 | -87 |
| Escomptes accordés | - | 1 |
| Autres | 1 | - |
| Autres produits et charges financiers | 1 | 1 |
| Différences de change | 255 | 1 162 |
| Résultat financier net | 160 | 1 076 |

Note 14. Charges d'impôts

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Impôts exigibles | - | -30 |
| Impôts différés | -550 | -42 |
| Autres Impôts (CVAE) | -182 | -42 |
| Total | -732 | -114 |

Note 15. Secteurs opérationnels

En ce qui concerne les actifs et passifs non affectés par secteur d'activité, il convient de se reporter aux remarques formulées dans les principes comptables au paragraphe secteurs opérationnels (IFRS 8).

Résultats sectoriels par activité

| | 31 décembre 2016 | | | 31 décembre 2015 | | |
|--|------------------|-----------|--------|------------------|-----------|--------|
| | Boutiques | Diffusion | Total | Boutiques | Diffusion | Total |
| Produits sectoriels | 6 743 | 11 980 | 18 723 | 10 422 | 14 411 | 24 833 |
| Résultat sectoriel | -2 721 | 1 523 | -1 198 | -3 111 | 2 412 | -700 |
| Charges non affectées | | | -1 952 | | | -1 941 |
| Résultat opérationnel courant | | | -3 150 | | | -2 641 |
| Autres produits et charges opérationnels | | | 4 227 | | | -125 |
| Résultat opérationnel | | | 1 077 | | | -2 766 |
| Résultat financier net | | | 160 | | | 1076 |
| Charges d'impôts | | | -732 | | | -114 |
| Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession | | | 505 | | | -1 804 |
| Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession | | | | | | |
| Résultat Net | | | 505 | | | -1 804 |

Actifs et passifs sectoriels par activité

| | 31 décembre 2016 | | | 31 décembre 2015 | | |
|-------------------------------------|------------------|--------------|---------------|------------------|--------------|---------------|
| | Boutiques | Diffusion | Total | Boutiques | Diffusion | Total |
| Actifs et passifs sectoriels | | | | | | |
| Actifs non courants sectoriels | 841 | 222 | 1 063 | 3 266 | 212 | 3 478 |
| Actifs courants sectoriels | 1 180 | 3 105 | 4 285 | 2 524 | 5 131 | 7 655 |
| Actifs non affectés | | | 6 811 | | | 3 608 |
| Total actif | 2 021 | 3 327 | 12 159 | 5 790 | 5 343 | 14 740 |
| Passifs sectoriels | 1 761 | 478 | 2 239 | 3 479 | 773 | 4 252 |
| Passifs non affectés | | | 3 830 | | | 4 681 |
| Total passif | 1 761 | 478 | 6 069 | 3 479 | 773 | 8 933 |
| Investissements | 7 | 0 | 7 | 6 | 6 | 12 |
| Investissements non affectés | | | 1 550 | | | 34 |
| Total investissements | | | 1 557 | | | 46 |
| Dotations aux amortissements | 382 | 33 | 415 | 743 | 34 | 777 |
| Dotations non affectés | | | 136 | | | 134 |
| Total dotations aux amortissements | | | 551 | | | 911 |

Actifs sectoriels par zone géographique

| 31 décembre 2016 | Boutiques | Diffusion | Non affecté | Total |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| France | 1 930 | 2 716 | 6 330 | 10 976 |
| Europe hors France | 90 | - | 1 | 91 |
| USA / Canada | 1 | 610 | 482 | 1 093 |
| Total | 2 021 | 3 327 | 6 811 | 12 159 |

| 31 décembre 2015 | Boutiques | Diffusion | Non affecté | Total |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| France | 3 924 | 4 604 | 3 227 | 11 755 |
| Europe hors France | 85 | - | - | 85 |
| USA / Canada | 1 781 | 739 | 381 | 2 901 |
| Total | 5 790 | 5 343 | 3 608 | 14 741 |

Note 16. Produits des activités ordinaires par zone géographique

| Chiffre d'affaires | 31/12/2016 | % | 31/12/2015 | % |
|------------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| France | 10 017 | 54% | 12 932 | 52% |
| Europe hors France | 1 961 | 10% | 2 292 | 9% |
| USA / Canada | 3 385 | 18% | 5 440 | 22% |
| Pays de l'Est | 1 442 | 8% | 1 926 | 8% |
| Asie / Pacifique | 523 | 3% | 634 | 3% |
| Afrique / Moyen-Orient | 1 354 | 7% | 1 559 | 6% |
| Autres | 41 | 0% | 50 | 0% |
| TOTAL | 18 723 | 100% | 24 833 | 100% |

Note 17. Etat du résultat global

A l'exception des résultats sur cessions de titres Barbara Bui qui ne font pas partie des éléments à présenter dans l'état du résultat global, aucun autre retraitement, à l'exception de l'impact de la variation des écarts de conversion, n'est affecté directement en capitaux propres.

Note 18. Engagements donnés et reçus

| Engagements financiers (en milliers d'euros) | Au 31 décembre 2016 | - 1 an | 1 à 5 ans | + 5 ans |
|---|---------------------------|-----------|--------------|------------|
| Engagements donnés | | | | |
| Effets escomptés sur l'exercice | | | | |
| Cautions pour loyers | | | | |
| Intérêts sur emprunts à payer | 255 | 69 | 130 | 56 |
| Total | 255 | 69 | 130 | 56 |

| Dettes garanties par des sûretés réelles (en milliers d'euros) | Dettes garanties | Montant des sûretés | VNC des biens |
|--|---------------------|------------------------|------------------|
| Emprunts Etablissements de crédit | 2 318 | 4 870 | 1 128 |

Tous les emprunts souscrits auprès des établissements bancaires sont garantis par le nantissement de baux commerciaux dont la société est propriétaire.

La dette garantie (2 318 K€) correspond à la part de capital restant due au 31 décembre 2016.

Le montant global des sûretés (4 770 K€) correspond à valeur initiale des emprunts, non intégralement remboursés à la clôture de l'exercice.

La valeur nette comptable des biens (i.e. 1 228 K€) correspond à la valeur nette des immobilisations inscrite au bilan faisant l'objet d'un nantissement ou des biens faisant l'objet d'un privilège de prêteur de deniers.

D'autres locaux sans valeur d'achat (donc sans valeur nette comptable) ont également fait l'objet d'un nantissement. De ce fait, les sûretés, évaluées notamment sur la base de la valeur actuelle de l'intégralité des droits aux baux nantis, dépassent largement la valeur nette comptable des biens.

Note 19. Effectifs et salaires

| Effectif moyen | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|--|---------------------|---------------------|
| Barbara Bui SA | 84 | 98 |
| Filiales | 7 | 14 |
| Total | 91 | 112 |
| Salaires et charges (en milliers d'euros) | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
| Barbara Bui SA | 5 415 | 6 138 |
| Filiales | 462 | 1 258 |
| Total | 5 877 | 7 398 |

Le résultat de l'exercice 2016 de la société Barbara Bui SA n'a pas permis d'affecter un montant à la réserve spéciale de participation, en application des dispositions légales.

Note 20. Rémunération du comité de direction

Le comité de direction du groupe Barbara Bui est composé de 6 membres assurant les fonctions de direction générale, direction artistique, direction administrative et financière, direction de production, direction commerciale et direction de la communication.

| (en euros) | Exercice 2016 | Exercice 2015 |
|----------------------|---------------|---------------|
| Rémunérations brutes | 718 308 | 775 448 |

Note 21. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

| En euros | Exercice 2016 | | Exercice 2015 | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | dus | versés | dus | versés |
| Monsieur William Halimi Président directeur général | | | | |
| Rémunération fixe | 157 200 | 157 200 | 157 200 | 157 200 |
| Rémunération variable | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Rémunération exceptionnelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Jetons de présence | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature logement | 22 800 | 22 800 | 22 800 | 22 800 |
| Avantages en nature véhicule | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Total | 180 000 | 180 000 | 180 000 | 180 000 |

| En euros | Exercice 2016 | | Exercice 2015 | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Dus | Versés | Dus | Versés |
| Madame Barbara Bui Directeur général délégué | | | | |
| Rémunération fixe | 145 200 | 145 200 | 145 200 | 145 200 |
| Rémunération variable | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Rémunération exceptionnelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Jetons de présence | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature logement | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature vêtements | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 |
| Total | 151 200 | 151 200 | 151 200 | 151 200 |

Les dirigeants du groupe Barbara Bui n'ont reçu aucun jeton de présence au cours de l'exercice 2016. Il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au sein du groupe Barbara Bui. Il n'existe pas de plan d'actions de performance au sein du groupe Barbara Bui.

Note 22. Parties liées

Rémunération des mandataires

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.
Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 14 décembre 2006, Mme Barbara Bui a été nommée aux fonctions de Directeur général délégué. Sa rémunération globale brute au titre de 2016 est conforme à la décision du conseil d'administration du 30 mars 2009, et s'est élevée à 151 200 € bruts, dont des avantages en nature pour 6 000 €.

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 26 juin 2006 renouvelant le mandat de William HALIMI en qualité de Directeur général, à ce titre sa rémunération globale brute au titre de 2016 est conforme à la décision du conseil d'administration du 30 mars 2009, comme suit : 180 000 € bruts, dont des avantages en nature pour 22 800 €

Avantages en nature des mandataires

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 15 avril 2004 a décidé qu'à compter du 1er avril 2004 Monsieur William Halimi en sa qualité de Président directeur général disposera du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé 74 avenue de Wagram à Paris, 75017. Ce droit d'utilisation porte sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et constitue un avantage en nature de 22 800 € au titre de 2016. Cet appartement est destiné à l'hébergement des visiteurs de marque de la société Barbara Bui SA.

Mandataires : Mise à disposition de locaux

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.
Montant, nature et objet : En accord avec la première résolution du conseil d'administration du 29 janvier 2010, madame Barbara Bui a mis à disposition à compter du 4 février 2010 une partie des locaux dont elle est devenue propriétaire Place de Vosges, 75003 Paris. En contrepartie de cette mise à disposition elle perçoit une redevance mensuelle de 2 900 € conformément au contrat de mise à disposition des locaux signé le 4 février 2010. Pour l'année 2016, le montant des loyers s'est élevé à 34 800 €.

Note 23. Risques financiers**Risques de change**

L'évolution du dollar par rapport à l'euro est un élément qui affecte la compétitivité du groupe sur le marché local américain et notamment en cas de baisse du dollar, le pouvoir d'achat de la clientèle américaine voyageant à l'international.

Néanmoins, l'exposition du groupe face aux variations de la devise américaine faiblie suite à la fin de l'activité retail aux Etats Unis. Une augmentation de 10% de l'USD entraînerait une revalorisation des capitaux propres du groupe de 768 K€, à l'inverse une baisse 10% entraînerait cette fois une diminution des capitaux propres du groupe de 768 K€.

Aucune disposition particulière n'a été prise pour couvrir ce risque car les flux réels de transaction annuels sont encore faibles et les politiques de couvertures engendreraient des coûts supérieurs aux économies attendues.

| En milliers | USD |
|------------------------------|-------|
| Passifs | - 902 |
| Actifs | 1 257 |
| Position nette avant gestion | 355 |
| Hors bilan | Néant |
| Position nette après gestion | 355 |

Risques de taux

Le groupe a souscrit sur janvier 2016 à un emprunt à taux variable. Les autres emprunts sont à taux fixe, il se trouve dans ce cadre exposé en cas de baisse des taux qui entraîne un manque à gagner.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir le risque de taux lié à ces emprunts qui ne représentent pas des montants significatifs.

| En milliers d'euros | - 1 an | 1 à 5 ans | + 5 ans |
|------------------------------|--------|-----------|---------|
| Passifs financiers | - 552 | - 1 118 | - 648 |
| Actifs financiers | Néant | Néant | Néant |
| Position nette avant gestion | -552 | -1 118 | - 648 |
| Hors bilan | Néant | Néant | Néant |
| Position nette après gestion | -552 | -1 118 | - 648 |

A fin décembre 2016, la charge d'intérêts annuelle représente un taux d'intérêt moyen de 3,48%, le manque à gagner sur 1 an en cas de baisse de 1 point des taux d'intérêt serait d'environ 23 K€. Il n'y a pas de risque en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque actions

L'Assemblée Générale du 25 juillet 2016 a décidé de renouveler la mise en œuvre du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale du 25 juin 2015 pour une période de 18 mois.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 100 000 € sont affectés au compte de liquidité depuis le 27 octobre 2007.

Le contrat de liquidité a été arrêté en mai 2016.

Les seules actions détenues par le Groupe sont des actions Barbara Bui détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité. Au 31 décembre 2016, le groupe détenait 800 actions valorisées à 16,65 € soit 14 K€, comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés.

Risque de liquidité

Le groupe dispose au 31 décembre 2016 d'une trésorerie de 2 570 K€. La dette financière liés aux emprunts auprès des établissements de crédit de 2 319 K€ a été souscrite pour financer des actifs immobiliers et les aménagements du réseau de boutiques en France et aux Etats-Unis. A noter qu'un seul de ces emprunts (d'un encours de 84 K€ au 31 décembre 2016) comporte une clause de remboursement anticipé portant sur le respect de ratios financiers.

Pour financer son activité courante, le groupe dispose de son cash-flow opérationnel à nouveau positif en 2016, d'autorisations bancaires ainsi que des comptes courants d'actionnaires.

Sur la base de ces éléments et compte tenu des cessions d'actifs intervenues en 2016 (cf. événements postérieurs à la clôture), la société a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir en 2017.

Note 24. Passifs éventuels

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas, à la connaissance du groupe, de passif éventuel susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du groupe.

Note 25. Honoraires des Commissaires aux comptes

| En euros | Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | Autres missions |
|----------------------|---|-----------------|
| Deloitte et associés | | |
| 2016 | 44 000 | - |
| 2015 | 34 500 | - |
| JLS Partner | | |
| 2016 | 28 000 | - |
| 2015 | 21 500 | - |

4 COMPTES SOCIAUX

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BARBARA BUI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits caractéristiques de l'exercice exposés dans la note 4.5.1. de l'annexe.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant : la note « Participations et autres titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi :

- nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-102-1 du code de commerce et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales et environnementales ;
- nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Les commissaires aux comptes

JLS PARTNER
Jacques SULTAN

Deloitte & Associés
Bénédicte SABADIE

4.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rémunération des mandataires

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui
Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 14 décembre 2006, Mme Barbara Bui a été nommée aux fonctions de Directeur général délégué. Sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2016 a été fixée par le conseil d'administration du 30 mars 2009, et s'est élevée à 151 200 € bruts dont avantages en nature 6 000 €.

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi
Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 26 juin 2006 renouvelant le mandat de William Halimi en qualité de Directeur général, à ce titre sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2016 a été fixée par le conseil du 30 mars 2009, comme suit : 180 000 € bruts dont avantages en nature 22 800 €.

Avantages en nature des mandataires

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi
Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 15 avril 2004 a décidé qu'à compter du 1er avril 2004 Monsieur William Halimi en sa qualité de Président directeur général disposera du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé 74 avenue de Wagram à Paris, 75017. Ce droit d'utilisation porte sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et constitue un avantage en nature de 22 800 € au titre de l'exercice 2016. Cet appartement est destiné à l'hébergement des visiteurs de marque de la société BARBARA BUI.

Mise à disposition de locaux

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui
Montant, nature et objet : en accord avec la première résolution du conseil d'administration du 29 janvier 2010, Madame Barbara Bui a mis à disposition à compter du 4 février 2010 une partie des locaux dont elle est devenue propriétaire Place de Vosges, 75003 Paris. En contrepartie de cette mise à disposition elle perçoit une redevance mensuelle de 2 900 € conformément au contrat de mise à disposition des locaux signé le 4 février 2010. Pour l'année 2016, le montant des loyers s'est élevé à 34 800 €.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Les commissaires aux comptes

JLS PARTNER
Jacques SULTAN

Deloitte & Associés
Bénédicte SABADIE

4.3 Bilan au 31 décembre 2016

| ACTIF | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 |
|--|---------------------------------|----------------------------------|------------|------------|
| | Brut | Amortissements. Et provisions | Net | Net |
| Actif immobilisé | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Concession, brevets, licences, logiciels, droits et similaires | 188 389 | 184 460 | 3 929 | 12 196 |
| Fonds commercial (1) | 26 526 | | 26 526 | 509 934 |
| Autres immobilisations incorporelles | 102 750 | 100 229 | 2 521 | 23 191 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | 638 200 | | 638 200 | 332 000 |
| Constructions | 4 687 895 | 2 556 257 | 2 131 638 | 1 081 909 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriel | 211 842 | 198 934 | 12 908 | 18 811 |
| Autres immobilisations corporelles | 2 752 974 | 2 607 287 | 145 687 | 372 551 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Immobilisations financières (2) | | | | |
| Participations | 954 261 | | 954 261 | 954 261 |
| Créances rattachées à des participations | 718 342 | 625 060 | 93 282 | 1 920 482 |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Autres immobilisations financières | 704 950 | | 704 950 | 1 011 847 |
| | 10 986 128 | 6 272 228 | 4 713 900 | 6 237 182 |
| Actif circulant | | | | |
| Stocks et en-cours | 811 016 | 335 565 | 475 451 | 738 035 |
| Matières premières et autres approvisionnements | 2 295 810 | 621 662 | 1 674 148 | 2 495 715 |
| Produits intermédiaires et finis | 0 | 0 | 0 | 497 965 |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 12 457 | | 12 457 | 30 701 |
| Créances (3) | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 9 781 023 | 4 935 138 | 4 845 885 | 6 918 591 |
| Autres créances | 334 735 | | 334 735 | 553 168 |
| Disponibilités et divers | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 7 194 | | 7 194 | 7 194 |
| Disponibilités | 2 094 849 | | 2 094 849 | 209 280 |
| Charges constatées d'avance (3) | 1 266 082 | | 1 266 082 | 1 219 461 |
| | 16 603 165 | 5 892 365 | 10 710 800 | 12 670 110 |
| Ecart de conversion actif | 11 734 | | 11 734 | 4 496 |
| Total général | 27 601 027 | 12 164 593 | 15 436 434 | 18 911 787 |
| | (1) dont droit au bail | | 26 526 | 661 934 |
| | (2) dont à moins d'un an (brut) | | 953 404 | |
| | (3) dont à plus d'un an (brut) | | 4 167 160 | 4 440 114 |

Comptes sociaux 2016

| PASSIF | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|
| | Net | Net |
| Capitaux propres | | |
| Capital (dont versé : 1 079 440) | 1 079 440 | 1 079 440 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 4 647 953 | 4 647 953 |
| Réserves : | | |
| - Réserve légale | 107 944 | 107 944 |
| - Réserves statutaires ou contractuelles | 566 460 | 566 460 |
| Report à nouveau | 1 119 710 | 4 274 131 |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | -704 968 | -3 154 421 |
| | 6 816 540 | 7 521 507 |
| Provisions pour risques et charges | | |
| Provisions pour risques | 91 734 | 418 700 |
| Provisions pour charges | 143 366 | 89 993 |
| | 235 100 | 508 693 |
| Dettes (1) | | |
| Emprunts & dettes auprès d'établissement de crédits | 2 328 473 | 1 985 857 |
| Emprunts & dettes financières (2) | 2 088 910 | 2 145 651 |
| Avances & acomptes reçus sur commandes en-cours | 377 748 | 532 347 |
| Fournisseurs & comptes rattachés | 1 715 883 | 3 947 667 |
| Dettes fiscales & sociales | 647 466 | 927 196 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 13 254 | 13 254 |
| Autres dettes | 188 617 | 207 093 |
| Produits constatés d'avance | 94 801 | 94 513 |
| | 7 455 151 | 9 853 578 |
| Ecart de conversion passif | 929 644 | 1 028 008 |
| Total général | 15 436 434 | 18 911 786 |
| (1) dont à moins d'un an | 5 648 779 | 8 643 894 |
| (2) dont concours bancaires courants | 6 578 | 335 329 |

4.4 Compte de résultat au 31 décembre 2016

| Compte de résultat | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 |
|---|------------|-------------|------------|------------|
| | France | Exportation | Total | Total |
| Produits d'exploitation | | | | |
| Ventes de marchandises | 5 731 706 | | 5 731 706 | 7 573 809 |
| Production vendue (biens) | 3 525 349 | 7 599 345 | 11 124 694 | 14 397 962 |
| Production vendue (services) | 136 686 | 44 357 | 181 043 | 84 280 |
| Chiffre d'affaires net | 9 393 741 | 7 643 702 | 17 037 443 | 22 056 051 |
| Production stockée | | | -825 498 | -648 028 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 1 111 189 | 635 272 |
| Autres produits | | | 73 339 | 35 570 |
| | | | 17 396 473 | 22 078 865 |
| Charges d'exploitation | | | | |
| Achats de marchandises | | | 3 092 711 | 5 039 670 |
| Variation de stocks de marchandises | | | 623 632 | 221 540 |
| Achats de matières premières & autres approvisionnements | | | 1 532 260 | 1 936 454 |
| Variation de stocks de matières premières | | | 170 618 | 94 985 |
| Autres achats et charges externes | | | 7 156 499 | 8 051 517 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 443 397 | 325 047 |
| Salaires & traitements | | | 3 735 089 | 4 271 250 |
| Charges sociales | | | 1 580 609 | 1 869 545 |
| Dotations aux amortissements & provisions : | | | | |
| - Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 331 964 | 422 949 |
| - Sur actif circulant : dotations aux provisions | | | 1 362 427 | 2 627 976 |
| - Pour risques & charges : dotations aux provisions | | | 118 373 | 10 000 |
| Autres charges | | | 61 005 | 193 662 |
| | | | 20 208 583 | 25 064 595 |
| Résultat d'exploitation | | | -2 812 111 | -2 985 730 |
| Produits financiers | | | | |
| De participations | | | 25 159 | 55 141 |
| Autres intérêts & produits assimilés | | | 1 053 | 98 |
| Reprises sur provisions & transferts de charges | | | 526 169 | 129 147 |
| Différences positives de change | | | 367 334 | 85 932 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | 1 284 |
| | | | 919 716 | 271 602 |
| Charges financières | | | | |
| Dotations aux amortissements & provisions | | | 287 938 | 235 530 |
| Intérêts et charges assimilées | | | 133 299 | 130 014 |
| Différences négatives de change | | | 50 058 | 210 896 |
| | | | 471 294 | 576 440 |
| Résultat financier | | | 448 422 | -304 838 |
| Résultat courant avant impôts | | | -2 363 688 | -3 290 568 |

Comptes sociaux 2016

| Compte de résultat (suite) | 31/12/2016 Total | 31/12/2015 Total |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits exceptionnels | | |
| Sur opérations de gestion | 152 632 | 100 140 |
| Sur opérations en capital | 2 920 000 | 200 000 |
| Reprises sur provisions & transferts de charges | 492 041 | 40 546 |
| | 3 564 673 | 340 686 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Sur opérations de gestion | 1 140 061 | 271 000 |
| Sur opérations en capital | 765 892 | 49 192 |
| | 1 905 953 | 320 192 |
| Résultat exceptionnel | 1 658 721 | 20 494 |
| Participation des salariés | | |
| Impôts sur les bénéfices | 0 | -115 651 |
| Total des produits | 21 880 862 | 22 691 153 |
| Total des charges | 22 585 830 | 25 845 576 |
| Bénéfice ou perte | -704 968 | -3 154 423 |

4.5 Annexe aux comptes sociaux

Règles et méthodes comptables

[Code de commerce - articles 8, 9 et 11]

[Décret n° 83- 1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3]

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 15 436 434 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat négatif de 704 968 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

4.5.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2016, la société Barbara Bui a continué de porter la plus grande attention à l'amélioration de sa rentabilité d'exploitation et à sa situation de trésorerie. Elle a ainsi décidé de céder ses actifs les moins stratégiques afin de se concentrer sur son cœur de création et améliorer sa rentabilité. Les cessions sur l'exercice concernent :

- la boutique du 43 rue des Francs Bourgeois – Paris 4ème dont l'emplacement ne correspondait plus au positionnement de la marque,
- la dernière boutique Kabuki situé au 23 rue Etienne Marcel – Paris 2ème,
- La boutique du 35 rue de Grenelle – Paris 7ème dont l'activité était arrêtée depuis mars 2015.

Du point de vue de l'exploitation, le Groupe s'est efforcé de recentrer son activité sur ses points de vente stratégiques. Ainsi après avoir racheté les murs de la boutique de la rue des Francs Bourgeois - Paris, il a opté pour vendre le droit d'entrée de cette boutique dont l'emplacement ne correspondait plus au positionnement de la marque. L'achat des murs s'est effectué en janvier 2016 pour un montant de 1,5 M€ dont 1,2 M€ financé par un nouvel emprunt à taux variable sur une durée de 12 ans. En février 2016, la vente du droit d'entrée attaché à cette boutique a permis de dégager un produit de 2,8 M€. Comme initié sur 2014 et 2015, le Groupe poursuit son désengagement de son activité non stratégique multimarque « Kabuki ». La fermeture de la dernière boutique a été annoncée sur le premier trimestre 2016 et s'est réalisée en juillet 2016 pour une valeur nette 0,1 M€. Enfin, le bail de sa boutique située au 35 rue de Grenelle dont l'activité s'était arrêtée sur le 1^{er} trimestre 2015, a été résilié par accord amiable avec prise d'effet au 31 décembre 2016. Cette résiliation a eu un impact négatif de 0,3 M€ sur le résultat de l'exercice.

Sur l'exercice, malgré ses efforts et sa volonté de réduire ses coûts d'exploitation pour améliorer sa marge, la société Barbara Bui a subi une perte de chiffre d'affaires d'une part liée à une crise qui continue de peser sur le secteur et d'autre part, par la fermeture de 2 points de ventes actifs en 2015 et ouverts que partiellement sur l'année 2016. La fermeture des boutiques a également pesé légèrement sur la marge, le résultat d'exploitation a baissé pour atteindre à fin 2016 un montant de -2,8 M€ contre -3,0 M€ l'année précédente.

Concernant sa trésorerie, outre l'activité courante, la société Barbara Bui a également dégagé de la trésorerie de la cessions des actifs non stratégiques sur la France : la boutique du 43 rue des Francs Bourgeois a ainsi été cédée mi-avril 2016 dégageant une trésorerie de 2,8 M€, le droit au bail d'une boutique Kabuki située 23 rue Etienne Marcel, cession ayant permis de générer 0,1 M€ de trésorerie.

En complément des autorisations bancaires existantes, les dirigeants fondateurs continuent d'apporter leur soutien à l'entreprise notamment au travers de leurs comptes courants d'actionnaires, d'un montant total de 200 K€ au 31 décembre 2016.

4.5.2 Evénements postérieurs à la clôture

La filiale italienne Barbara Bui Italie Srl de la société Barbara Bui SA est en cours de liquidation : une demande de radiation auprès de la Chambre de Commerce de Milan a été transmise le 27 janvier 2017.

4.5.3 Modes et méthodes d'évaluation

- Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2016 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et en particulier en conformité du règlement ANC N° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :
 - Continuité d'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices.
- Donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2016 sont identiques à ceux de l'exercice 2015, compte tenu des dispositions :

- du règlement N° 2000-06 du CRC sur les passifs, appliquées depuis le 1^{er} janvier 2002,
- du règlement N° 2004-06 du CRC sur les actifs, appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme tels que les actifs incorporels, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la

Direction de la société dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les montants qui figureront dans ces futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Ainsi, il a été retenu pour les postes suivants :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) soit la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation.

Dans le bilan au 31/12/2016, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue soit :

- Matériels et outillages : 5 à 6 ans,
- Agencements gros œuvre : 10 ans,
- Aménagements : 5 à 7 ans,
- Bâtiments commerciaux : 40 ans,
- Matériel de transport : 4 ans,
- Matériel et mobilier bureau : 4 ans,
- Logiciels : 1 an,
- Matériel informatique : 3 ans.

Une provision éventuelle est constituée sur les éléments non amortissables pour tenir compte de la valeur actuelle des biens.

Les frais de recherche et développement (création de nouveaux tissus) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les droits aux baux représentaient la partie la plus importante des immobilisations incorporelles du groupe. Sans marché actif et à durée indéterminée, les droits aux baux constituent des immobilisations incorporelles non amortissables.

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur recouvrable est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Actions Barbara Bui auto détenues :

Conformément à l'avis CU CNC N°98 D, les actions propres acquises dans le cadre d'un programme de rachat sont comptabilisées suivant les objectifs poursuivis :

- affectation explicite à l'attribution aux salariés : en valeurs mobilières de placement sous la rubrique « actions propres »,
- affectation explicite à la réduction du capital : en autres immobilisations financières sous la rubrique « actions propres en voie d'annulation »,
- actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité. Les opérations réalisées par l'intermédiaire financier pour le compte de la société sont comptabilisées en autres immobilisations financières sous les rubriques : « actions propres » pour les actions auto détenues, et « autres créances immobilisées » pour les espèces indisponibles.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible soit du coût soit de la valeur nette de réalisation. Le coût des achats des matières premières, fournitures et produits finis achetés comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main d'œuvre directe, les fournitures ainsi que les autres coûts directement liés notamment les frais d'approche.

Les frais financiers ne sont pas intégrés dans le coût.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks sont dépréciés à leur valeur nette de réalisation dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation éventuelle est pratiquée, soit lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, soit pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les créances en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours.

Une provision éventuelle pour perte de change sur conversion est pratiquée.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement répondent aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière de retraite sont déterminés en utilisant une méthode d'évaluation actuarielle rétrospective, avec niveau futur de salaire.

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables de ce calcul sont les suivantes :

- âge de départ en retraite 65 ans
- table de mortalité hommes TD80/90 et femmes TV80/90
- taux de turnover - 35 ans : 20% de 35 à 55 ans : 8% + de 55 ans : 0%
- taux d'actualisation 1,42%
- taux d'inflation 2%
- Revalorisation annuelle des salaires : 2%

Au 31 décembre 2016, les engagements de retraite s'élèvent à 143 366 €.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Le chiffre d'affaires est réparti entre un chiffre d'affaires Retail provenant des réseaux Barbara Bui et Kabuki et un chiffre d'affaires Wholesale liée à la diffusion des produits Barbara Bui dans des enseignes de détail en France et à l'export.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences de change sont comptabilisées au fur et à mesure en produits ou en charges.

Produits et charges exceptionnels

Ils correspondent à des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale ou qui présentent un caractère exceptionnel.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

4.5.4 Notes relatives à certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1. Immobilisations

Les mouvements de l'exercice sont récapitulés ci-après dans les tableaux suivants.

Immobilisations

| Cadre A | Valeur brute début d'exercice | Augmentation | |
|---|----------------------------------|-------------------|------------------|
| | | Réévaluations | Acquisitions |
| Immobilisations incorporelles | | | |
| Frais d'établissement, de recherche et de développement | Total I | | |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | Total II | 949 362 | 3 710 |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Terrains | 332 000 | | 306 200 |
| Constructions sur sol propre | 1 328 000 | | 1 224 800 |
| Installations générales, agencements & aménagements des constructions | 2 148 713 | | 3 530 |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | 230 964 | | |
| Installations générales, agencements & aménagements divers | 3 043 560 | | 12 293 |
| Matériels de transports | 21 858 | | |
| Matériels de bureau et informatique, mobiliers | 266 885 | | 6 140 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | |
| | Total III | 7 371 980 | 1 552 963 |
| Immobilisations financières | | | |
| Autres participations | 3 745 273 | | |
| Autres titres immobilisés | | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | 1 011 847 | | |
| | Total IV | 4 757 120 | |
| Total général (I+II+III+IV) | | 13 078 463 | 1 556 673 |

| Cadre B | | Diminutions | | Valeur brute fin d'exercice |
|---|-----------|--------------|------------------|--------------------------------|
| | | Par virement | Par Cession | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement, de recherche et de développement. | Total I | | | |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | Total II | | 635 408 | 317 665 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | 638 200 |
| Constructions sur sol propre | | | | 2 552 800 |
| Installations générales, agencements & aménagements des constructions | | | 17 148 | 2 135 095 |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | | | 19 123 | 211 842 |
| Installations générales, agencements & aménagements divers | | | 580 747 | 2 475 106 |
| Matériels de transports | | | | 21 858 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | | | 17 016 | 256 010 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| | Total III | | 634 033 | 8 290 911 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Autres participations | | 2 072 670 | | 1 672 603 |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | | 306 897 | | 704 950 |
| | Total IV | 2 379 567 | 1 269 440 | 2 377 553 |
| Total général (I+II+III+IV) | | | 1 269 440 | 10 986 129 |

Amortissements

| Cadre A - Situation et mouvements de l'exercice | | | | | |
|--|--------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| | | Valeur en début d'exercice | Augmentations Dotations | Diminutions Sorties/ Reprises | Valeur en fin d'exercice |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Frais d'établissement, de recherche et de développement | Total I | | | | |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | Total II | 252 042 | 32 647 | 0 | 284 689 |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | 467 711 | 94 336 | | 562 046 |
| Installations générales, agencements et aménagements des Constructions | | 1 927 093 | 80 737 | 13 620 | 1 994 211 |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | | 212 154 | 5 903 | 19 123 | 198 934 |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | | 2 708 287 | 95 962 | 454 116 | 2 350 134 |
| Matériels de transports | | 13 208 | 3 368 | | 16 576 |
| Matériel de bureau et informatique, mobiliers | | 238 257 | 19 012 | 16 691 | 240 578 |
| | Total III | 5 566 710 | 299 318 | 503 549 | 5 362 479 |
| | Total général (I+II+III) | 5 818 752 | 331 964 | 503 549 | 5 647 168 |

Immobilisations incorporelles

En valeur brute, elles comprennent :

- le dépôt de la marque Barbara Bui pour 1 997 €,
- les logiciels acquis pour 186 392 € (1 932 € en valeur nette),
- le droit au bail attaché au centre administratif & show-room du 32, rue des francs-bourgeois pour 26 526 €.

A noter

Ouvertures de Boutiques sans rachat de pas de porte :

- en 1998, avenue Montaigne,
- en 2000, rue des Saints Pères,
- en 2007, rue du Faubourg Saint Honoré.

La société a cédé en août 2016 pour un montant de 100 K€ le droit au bail de la boutique Kabuki située 23 rue Etienne Marcel à Paris 2^{ème} qui était enregistré dans les comptes pour une valeur de 178 K€. Le bail de sa boutique située au 35 rue de Grenelle a été résilié par accord amiable avec prise d'effet au 31 décembre 2016. Ce dernier était enregistré pour une valeur nette de 305 K€ (valeur brute de 458 K€).

La société a également procédé à la cession du bail attaché à la boutique du 43 rue Francs Bourgeois pour un prix de cession de 2,8 M€ : ce droit au bail n'était pas valorisé dans les comptes.

Le total des immobilisations incorporelles est de 317 665 € en valeur brute.

Immobilisations corporelles

| Acquisitions | Valeur brute |
|-------------------------------------|--------------|
| Terrains | 306 200 |
| Bâtiments | 1 224 800 |
| Installations | 15 823 |
| Matériels de bureau et informatique | 6 140 |
| Investissements réalisés | 1 552 963 |

Les sorties d'immobilisations corporelles s'expliquent par les fermetures des boutiques au 43 rue des Francs Bourgeois, au 23 rue Etienne Marcel et au 35 rue de Grenelle :

| Cessions | Valeur brute |
|-------------------------------------|--------------|
| Installations | 617 018 |
| Matériels de bureau et informatique | 17 016 |
| Cessions réalisées | 634 033 |

Elles comprennent les participations et les autres immobilisations financières suivantes.

Immobilisations financières

| | 31/12/2015 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2016 |
|---|--------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Participations | | | | |
| Titres de participation | | | | |
| - BBK Holding | 857 | | | 857 |
| - Barbara Bui Italie | 953 404 | | | 953 404 |
| Créances sur participations | | | | |
| - BBK Holding | 22 007 | 221 | | 22 228 |
| - Kabuki Inc | 790 600 | | 526 030 | 264 570 |
| - BBK Distribution | 94 586 | 814 | 27 526 | 67 874 |
| - BBRD Inc | 1 316 793 | | 1 316 793 | 0 |
| - BBSCP | 567 026 | 3 179 | 206 536 | 363 669 |
| Total I I | 3 745 274 | 4 214 | 2 076 885 | 1 672 603 |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| Dépôts de garanties boutiques | 746 053 | | 57 286 | 688 767 |
| Nantissement BBSCP et BBRD | 239 132 | | 239 132 | 0 |
| Contrat de liquidité (espèces) | 10 657 | | 10 657 | 0 |
| Actions propres | 14 168 | 117 | | 14 285 |
| Dépôt divers | 1 837 | 61 | | 1 897 |
| Total II | 1 011 847 | 178 | 307 075 | 704 950 |
| Valeurs brutes | Total I+II | 4 392 | 2 383 960 | 2 377 553 |
| Dépréciations | Total III | 280 700 | 526 170 | 625 061 |
| Valeurs Nettes | Total I+ II + III | 3 886 591 | | 1 752 493 |

BBK Holding est une filiale américaine à 100%, elle-même étant la société mère à 100% de quatre autres sociétés américaines :

- BBK Distribution : société de distribution pour le continent nord-américain
- Kabuki Inc. : magasin de détail situé à New York (USA)
- BBRD : magasin de détail situé à Beverly Hills (USA)
- BBSCP : magasin de détail situé à Costa Mesa (USA)

La participation à 99% dans Barbara Bui Italie avait été réalisée dans le cadre de l'ouverture de deux boutiques à Milan. Ces deux boutiques ont été cédées en 2013 et 2014. La société n'a plus d'activité depuis 2014. Elle est en cours de liquidation (se référer au paragraphe relatif aux événements postérieurs à la clôture).

Les créances sur participations représentent les avances consenties pour les acquisitions des fonds et des travaux à réaliser. La diminution des avances consenties sur l'exercice provient de remboursement des sous filiales à Barbara Bui SA à hauteur de 1 344 K€ principalement liée à la cession de la boutique de BBRD Inc et de la compensation de ces créances avec des dettes que Barbara Bui SA avait sur ses filiales (au titre de la prise en charge par Barbara Bui SA des pertes générées par les filiales US suite à la vente de leurs stocks pour 733 K€).

Lorsque la valeur de recouvrement envisagée est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée. (se référer à la note 3 pour plus de détails).

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement par le contrat de liquidité (actions et espèces) et les dépôts de garantie. Les actions ont été évaluées au cours du 31 décembre 2016. Il n'a pas été constaté de provision sur ces titres.

Suite à la fermeture de la boutique de South Coast Plaza et la cession de la boutique de Rodeo Drive, les nantissements ont fait l'objet de main-levées. Les fonds associés ont été déposés sur des dépôts à terme.

Liste des filiales et participations
[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24 - 11]

Entreprises liées : BBK Distribution et Kabuki Inc. détenues
à 100 % par BBK Holding.

Filiales : BBK Holding, Barbara Bui Italie.

| Filiales et Participations | Capital | Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats | Quote-part du capital détenue en pourcentage | Résultat du dernier exercice clos |
|---|---------|--|--|-----------------------------------|
| Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous | | | | |
| Filiales (plus 50% du capital détenu) | | | | |
| - BBK Holding | 857 | -21 720 | 100% | -575 |
| - Barbara Bui Italie | 58 081 | 1 880 993 | 99% | 13 140 |
| Participations (10 à 50% du capital détenu) | | | | |
| - Néant | | | | |
| Renseignements globaux sur les autres filiales et participations | | | | |
| - Néant | | | | |

Liste des filiales et des participations (suite)

| Filiales et Participations | Valeur comptable des titres | | Prêts et avances consentis et non encore remboursés | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Observations |
|---|-----------------------------|---------|---|--|-----------------------------|
| | Brut | Nette | | | |
| Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous | | | | | |
| Filiales (plus 50% du capital détenu) | | | | | |
| - BBK Holding | 857 | 857 | 22 228 | - | Activité holding |
| - Barbara Bui Italie | 953 404 | 953 404 | - | - | Aucune activité depuis 2014 |
| Participations (10 à 50% du capital détenu) | | | | | |
| - Néant | | | | | |
| Renseignements globaux sur les autres filiales et participations | | | | | |
| - Néant | | | | | |

Note 2. Stocks**Variation détaillée des stocks**

| | A la fin de l'exercice | Au début de l'exercice | Variation des Stocks | |
|--|------------------------|------------------------|----------------------|------------|
| | | | Augmentation | Diminution |
| Marchandises | | | | |
| Marchandises revendues en l'état | - | 623 632 | | 623 632 |
| Approvisionnements | | | | |
| Matières premières | 811 016 | 981 634 | | 170 618 |
| Autres approvisionnements | | | | |
| Total I | 811 016 | 1 605 266 | | 794 250 |
| Production | | | | |
| Produits intermédiaires | | | | |
| Produits finis | 2 295 810 | 3 121 308 | | 825 498 |
| Produits résiduels | | | | |
| Autres | | | | |
| Total II | 2 295 810 | 3 121 308 | | 825 498 |
| Production en cours | | | | |
| Produits | | | | |
| Travaux | | | | |
| Prestations de services | | | | |
| Autres | | | | |
| Total III | | | | |
| Production stockée (ou déstockage de production) | | II + III | | 825 498 |

Le détail de la provision pour stocks est le suivant.

| | 31/12/2015 | 31/12/2016 | Variation |
|--------------------|------------|------------|-----------|
| Matières premières | 243 599 | 335 565 | 91 966 |
| Produits finis | 625 593 | 621 662 | -3 931 |
| Marchandises | 125 667 | - | -125 667 |
| Total | 994 859 | 957 227 | -37 632 |

Suite à la fermeture de la dernière boutique Kabuki en 2016, il n'y a plus de stock de marchandises.

Note 3. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée le cas échéant, en fonction des risques de non recouvrement.

Environ 33% du chiffre d'affaires est réalisé avec les boutiques, sur lesquelles le risque est immédiatement constaté. Sur le solde qui représente la diffusion, le risque d'impayés est réduit du fait d'une sélection rigoureuse de la clientèle, appuyée par des organismes d'assurance-crédit.

Au 31 décembre 2016, les créances clients intra-groupes sur les sociétés américaines – BBSCP, Kabuki Inc., BBRD, BBK Distribution - ont été dépréciées dans les comptes sociaux de Barbara Bui pour un montant total de 4 249 K€ (soit 57 % de la valeur brute de ces créances), ces sociétés du groupe ne générant pas un cash suffisant au paiement des ventes effectuées par BBSA. La politique de prix de transfert mise en œuvre par le groupe sera réévaluée en conséquence.

Les créances clients avec BBK Distribution n'ont fait l'objet d'une provision qu'à hauteur du risque de non remboursement des créances et en tenant compte de l'évolution de l'activité Wholesale et de sa capacité de remboursement future.

Concernant les avances à long terme auprès des filiales américaines constatées en immobilisations financières, le management a estimé nécessaire de provisionner les avances long terme consenties à Kabuki Inc (pour un montant de 265 K€) et à BBSCP (pour un montant de 360 K€) suite aux cessions de bail respectivement en décembre 2015 et en juin 2016. L'avance et le prêt associé à la sous filiale BBRD ont été totalement remboursés.

Note 4. Autres créances

| Autres créances | Montant |
|---|----------------|
| Créances sociales | 5 642 |
| Créances sur l'Etat | 217 663 |
| Divers | 67 018 |
| Avances départements prod/studio/commercial /presse | 4 335 |
| Produits à recevoir et assurance crédit | 40 078 |
| Total | 334 735 |

Les créances sur l'Etat incluent 90 K€ de CICE et de la TVA. Les autres créances incluent un trop payé de CVAE de 40 K€.

Note 5. Produits et charges d'avance

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Produits constatés d'avance | | |
| -Produits d'exploitation | 94 801 | 94 513 |
| - Produits financiers | | |
| - Produits exceptionnels | | |
| Total produits constatés d'avance | 94 801 | 94 513 |
| Charges constatées d'avance | | |
| - Charges d'exploitation | 1 266 082 | 1 219 461 |
| - Charges financières | | |
| - Charges exceptionnelles | | |
| Total charges constatées d'avance | 1 266 082 | 1 219 461 |

| Détail des charges constatées d'avance | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------|------------|
| Avances collection | 282 269 | 262 863 |
| Frais avances divers | 712 323 | 694 837 |
| Avances publicités (défilés photos) | 215 966 | 196 589 |
| Show room avances | 26 500 | 51 419 |
| Factures d'achats reçues | 29 023 | 13 753 |
| Total général | 1 266 082 | 1 219 461 |

Note 6. Capitaux propres

| Capitaux propres | Montant |
|-----------------------------|-----------|
| Au 31/12/2015 | 7 521 507 |
| Distribution de dividendes | - |
| Résultat de l'exercice 2016 | -704 968 |
| Au 31/12/2016 | 6 816 540 |

Composition du capital social

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

| Différentes catégories de titres | Valeur nominale | Nombre de titres | | | |
|----------------------------------|-----------------|------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------|
| | | Au début de l'exercice | Créés pendant l'exercice | Remboursés pendant l'exercice | En fin d'exercice |
| Actions ordinaires | 1,60 | 674 650 | | | 674 650 |

Aucun instrument dilutif sur le capital n'a été mis en place.

Note 7. Provisions

| | Montant au début de l'exercice | Augmentations dotations exercice | Diminutions reprises exercice | Montant en fin d'exercice |
|--|--------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Provisions pour pertes de change | 4 497 | 7 238 | | 11 735 |
| Provisions pour pensions et obligations | 89 993 | 53 373 | | 143 366 |
| Provisions pour risques et charges | 414 204 | 65 000 | 399 204 | 80 000 |
| Total II | 508 694 | 125 611 | 399 204 | 235 101 |
| Provisions pour dépréciations | | | | |
| Sur immobilisations incorporelles | 152 000 | | 152 000 | - |
| Sur créances rattachées à des participations | 870 530 | 280 700 | 526 169 | 625 061 |
| Sur stocks et en cours | 994 859 | 91 966 | 129 598 | 957 227 |
| Sur comptes clients | 4 471 478 | 1 270 451 | 806 801 | 4 935 138 |
| Total III | 6 488 867 | 1 643 127 | 1 614 568 | 6 517 425 |
| | 6 997 561 | 1 768 737 | 2 013 772 | 6 752 526 |
| Dont dotations et reprises : | | | | |
| - d'exploitation | | 1 480 800 | 995 562 | |
| - financières | | 287 938 | 526 169 | |
| - exceptionnelles | | | 492 041 | |

Provisions pour risques et charges

| | 31/12/2015 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2016 |
|--------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Litiges prud'homaux | 51 163 | 45 000 | 36 163 | 60 000 |
| Litige commercial | 23 000 | 20 000 | 23 000 | 20 000 |
| Intérêts de retard UGICI | 340 041 | | 340 041 | - |
| Total | 414 204 | 65 000 | 399 204 | 80 000 |

Les reprises de provision ont été utilisées à hauteur de 374 K€ et non utilisées à hauteur de 25 K€.

Un contrôle de la société mère, Barbara Bui SA, sur les exercices 2013 et 2014 a débuté en avril 2016. Une proposition de rectification a été notifiée par l'administration fiscale le 5 août 2016, proposition qui a été refusée début octobre 2016. Cette proposition portait sur la remise en cause par le service des taux de provision constatés sur les stocks de clôture d'exercice. Estimant la position de Barbara Bui SA parfaitement fondée, il a été décidé de ne constater aucune provision dans les comptes au 31 décembre 2016 au titre des rappels d'impôt sur les sociétés proposés.

Provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations

- provisions sur créances sur participations 625 061 €.

Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles

- La provision sur dépréciation du droit au bail portant sur la boutique du 35 rue Grenelle a été reprise suite à la sortie du bail.

Note 8. Emprunts auprès des établissements de crédit et dettes financières

| | 31/12/2015 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2016 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|
| Emprunts établissements de crédit | 1 646 653 | 1 200 000 | 528 593 | 2 318 060 |
| Intérêts courus sur emprunts | 3 875 | 3 834 | 3 875 | 3 834 |
| Concours bancaires courants | 335 329 | 6 578 | 335 329 | 6 578 |
| Dépôts reçus | - | 27 500 | - | 27 500 |
| Apports associés | 283 471 | | 83 815 | 199 656 |
| Avances intra-groupes | 1 862 180 | | 426 | 1 861 754 |
| Total | 4 131 508 | 1 237 912 | 952 038 | 4 417 382 |

Note 9. Etat des créances et des dettes

| CADRE A | Etat des créances | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an | |
|---|---|-------------------|------------------|------------------|-----------------|
| De l'actif immobilisé | | | | | |
| | Créances rattachées à des participations | 718 342 | | 718 342 | |
| | Autres immobilisations financières | 704 950 | | 704 950 | |
| De l'actif circulant | | | | | |
| | Avances et commandes versées | 12 457 | 12 457 | | |
| | Clients douteux ou litigieux | 4 167 160 | | 4 167 160 | |
| | Autres créances clients | 5 613 863 | 5 613 863 | | |
| | Personnel et comptes rattachés | 2 550 | 2 550 | | |
| | Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 3 092 | 3 092 | | |
| | Impôts sur les bénéficiaires | 89 462 | 89 462 | | |
| | Taxe sur la valeur ajoutée | 128 201 | 128 201 | | |
| | Autres impôts, taxes et versements assimilés divers | 40 078 | 40 078 | | |
| | Groupe et associés | | | | |
| | Débiteurs divers | 71 353 | 71 353 | | |
| | Charges constatées d'avance | 1 266 082 | 1 266 082 | | |
| | | 12 817 588 | 6 256 680 | 6 548 451 | |
| CADRE B | Etat des dettes | Montant brut | A 1 an au plus | De 1 an à 5 ans | A plus de 5 ans |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits : (1) | | | | | |
| | - à un an maximum à l'origine | 6 578 | 6 578 | | |
| | - à plus d'un an à l'origine | 2 321 895 | 556 278 | 1 117 681 | 647 937 |
| | Avances et acomptes reçus | 377 748 | 377 748 | | |
| | Fournisseurs et comptes rattachés | 1 715 883 | 1 715 883 | | |
| | Personnel et comptes rattachés | 224 172 | 224 172 | | |
| | Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 316 763 | 316 763 | | |
| | Taxe sur la valeur ajoutée | 8 867 | 8 867 | | |
| | Autres impôts, taxes et versements assimilés | 97 664 | 97 664 | | |
| | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 13 254 | | 13 254 | |
| | Emprunt et dettes financières (2) | 2 088 910 | 2 061 410 | 27 500 | |
| | Autres dettes | 188 617 | 188 617 | | |
| | Produits constatés d'avance | 94 801 | 94 801 | | |
| | | 7 455 152 | 5 648 779 | 1 158 435 | 647 937 |
| | (1) emprunts souscrits en cours d'exercice | 1 200 000 | | | |
| | (1) emprunts remboursés en cours d'exercice | 528 593 | | | |
| | (2) emprunts, dettes contractés auprès des associés | 199 656 | | | |

Note 10. Charges à payer**Charges à payer**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 23)

| Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------|------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 3 834 | 3 875 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | |
| Dettes fiscales et sociales | 406 967 | 502 693 |
| Autres dettes | 184 817 | 204 933 |
| Total général | 595 619 | 711 501 |

Détail des charges à payer

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------|------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | |
| Intérêts courus sur emprunts bancaires | 3 834 | 3 875 |
| Sous-traitance factures à recevoir | | |
| Total I | 3 834 | 3 875 |
| Achats de marchandise à recevoir | | |
| Total II | | |
| Dettes fiscales et sociales | | |
| Commissions à payer | 212 389 | 256 664 |
| Congés payés | | |
| Charges sur commissions à payer | | |
| Charges sur congés payés | 96 914 | 116 855 |
| Taxe apprentissage | 23 778 | 27 067 |
| Formation continue | 47 155 | 58 058 |
| Effort à la construction | 15 445 | 18 454 |
| Organic | 1 122 | 4 506 |
| Agefiph à payer | 9 670 | 17 644 |
| Taxe sur la publicité | 494 | 500 |
| Taxe professionnelle | | 2 945 |
| Autres impôts à payer | | |
| Total III | 406 967 | 502 693 |
| Autres dettes | | |
| Avoirs à établir | 96 606 | 98 940 |
| Clients créditeurs boutiques | 66 956 | 73 334 |
| Avoirs anciens boutiques | 824 | 824 |
| Remboursement | | |
| Frais divers à payer | 20 431 | 40 |
| Honoraires | - | 31 795 |
| Total IV | 184 817 | 204 933 |
| Total général (I+II+III+IV) | 595 619 | 711 501 |

Note 11. Produits financiers

| Produits financiers | Montant |
|---|---------|
| Différences positives de change | 367 334 |
| Revenus des créances rattachées aux participations | 25 159 |
| Reprise sur provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations | 526 169 |
| Autres produits financiers | 1 053 |
| Total | 919 716 |

- les autres produits et charges provenant du règlement d'un litige commercial ayant une incidence nette positive de 0,5 M€ ;
- la prise en charge par la société Barbara Bui SA des pertes générées par les filiales américaines (ayant fermées leur point de vente) suite à la vente par ces dernières de leurs stocks auprès de soldeurs) soit un impact négatif sur le résultat de -1,1 M€.

Note 12. Charges financières

| Charges financières | Montant |
|--|---------|
| Dotations aux provisions pour dépréciation de créances rattachées à des participations | 280 700 |
| Intérêts sur emprunts | 79 088 |
| Autres frais financiers | 38 272 |
| Pertes de change | 50 058 |
| Dotations aux provisions pertes de change | 7 238 |
| Intérêts bancaires | 15 939 |
| Total | 471 294 |

Note 13. Produits et charges exceptionnels

| | Montant |
|--|-----------|
| Produits exceptionnels | 152 632 |
| Produits de cession des immobilisations cédées | 2 920 000 |
| Reprise dépréciation droit au bail | 152 000 |
| Reprise s. provision pour risques et charges (litige commercial) | 340 041 |
| Total produits exceptionnels | 3 564 673 |
| Charges exceptionnelles | 1 139 716 |
| Valeur comptable des actifs cédés | 765 892 |
| Moins-value cession actions propres | 345 |
| Total charges exceptionnelles | 1 905 953 |

Les produits et charges exceptionnels proviennent principalement des cessions de l'année dont :

- la cession de la boutique du 43 rue des Francs Bourgeois ayant un impact positif de 2,7 M€, réparti en + 2,8 M€ de produits de cession et -0,1 M€ correspondant à la valeur nette comptable des immobilisations corporelles associées mises au rebus ;
- la cession du droit au bail de la boutique du 23 rue Etienne Marcel entraînant une charge nette de -0,1 M€ répartie en un produit exceptionnel de +0,1M€ et la charge liée à la sortie du droit au bail pour -0,2 M€;
- la sortie du bail du 35 rue Grenelle générant une charge nette de 0,3 M€ répartie en la sortie pour droit au bail de -0,5 M€ et d'une reprise pour dépréciation de droit au bail de 0,2 M€ ;

Autres informations

Note 14. Crédit-bail

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 53)

| Postes du bilan | Valeur d'origine | Dotations théoriques aux amortissements | | Valeur nette théorique | Redevances | |
|--|------------------|---|---------------|------------------------|--------------|---------------|
| | | Exercice | Cumulées | | Exercice | Cumulées |
| Terrains | | | | | | |
| Constructions | | | | | | |
| Installations techniques, matériel & outillage | 26 692 | 3 707 | 26 692 | - | 3 112 | 28 005 |
| Autres immobilisations corporelles | | | | | | |
| Immobilisations en cours | | | | | | |
| Total | 26 692 | 3 707 | 26 692 | - | 3 112 | 28 005 |

| Postes du bilan | Redevances restant à payer | | | | Prix d'achat résiduel | Montant pris en charge dans l'exercice |
|--|----------------------------|----------------------------|-----------------|----------|-----------------------|--|
| | A un an au plus | A + d'1 an et (-) de 5 ans | A plus de 5 ans | Total | | |
| Terrains | | | | | | |
| Constructions | | | | | | |
| Installations techniques, matériel & outillage | - | | | - | - | 3 112 |
| Autres immobilisations corporelles | | | | | | |
| Immobilisations en cours | | | | | | |
| Total | - | | | - | - | 3 112 |

Note 15. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

| Ventilation de l'impôt sur le bénéfice | Avant impôt | Impôt correspondant | Après impôt |
|--|-------------|---------------------|-------------|
| + Résultat courant | -2 363 688 | | -2 363 688 |
| + Résultat exceptionnel | 1 658 721 | | 1 658 721 |
| - Participation des salariés | | | |
| Résultat comptable | -704 968 | | -704 968 |

Note 16. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24 - 24)

| Accroissement et allègement de la dette future d'impôt | Montant |
|---|-----------|
| I. Accroissement de la dette future d'impôt | |
| Provisions réglementées | |
| - Amortissements dérogatoires | |
| - Provisions pour hausse des prix | |
| - Provisions pour fluctuation des cours | |
| Autres : Ecart de conversion actif | 11 734 |
| Total I | 11 734 |
| II. Allègement de la dette future d'impôt | |
| Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : | |
| - Organic | 1 122 |
| - Effort construction | 15 445 |
| - Engagement de retraite | 143 366 |
| - Ecart de conversion | 11 734 |
| Autres | |
| - Salaires collections N+1 | 300 809 |
| Total II | 472 476 |
| Amortissements réputés différés | 0 |
| Déficits reportables | 2 265 627 |
| Moins-values à long terme | |

Note 17. Eléments financiers

Engagements financiers

(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24-9 et 24-16)

| Engagements financiers | | Montant |
|--|-----------|-----------|
| Engagements donnés (1) | | |
| - Effets escomptés non échus | | |
| - Avals, cautions et garanties | | 2 705 790 |
| - Engagements de crédit-bail mobilier | | - |
| - Autres engagements donnés | | |
| | Total I | 2 705 790 |
| Engagements reçus | | |
| | Total II | |
| Engagements réciproques | | |
| | Total III | |
| Intérêts sur Emprunts à payer (2) | | 254 786 |
| | Total IV | 254 786 |
| (1) dont concernant : | | |
| - Les filiales | | |
| - Les participations | | |
| - Les autres entreprises liées | | |
| Dont engagements assortis de sûretés réelles | | 2 318 060 |
| (2) dont concernant : | | |
| - Barbara Bui | | 224 028 |
| - Les filiales | | 30 758 |
| - Les participations | | |
| - Les autres entreprises liées | | |
| Dont engagements assortis de sûretés réelles | | |

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24-8)

| Dettes garanties par des sûretés réelles | Dettes Garanties | Montant des sûretés | Valeur comptable nette des biens donnés en garantie |
|---|------------------|---------------------|---|
| Autres emprunts obligataires | | | |
| Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit | | | |
| Emprunts et dettes divers | 2 318 060 | 4 770 000 | 2 631 384 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | | |
| Dettes fiscales et sociales | | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | |
| Autres dettes | | | |
| Total | 2 318 060 | 4 770 000 | 2 631 384 |

Note 18. Effectif moyen

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice a été de 85 personnes.

Note 19. Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération brute des mandataires sociaux a été de 331 200 € pour l'exercice 2016 dont 28 800 € d'avantages en nature.

Note 20. Parties liées

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.

Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 14 décembre 2006, Mme Barbara Bui a été nommée aux fonctions de Directeur général délégué. Sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2016 a été fixée par le conseil d'administration du 30 mars 2009, et s'est élevée à 151 200 € bruts, dont avantages en nature 6 000 €.

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 26 juin 2006 renouvelant le mandat de William HALIMI en qualité de Directeur général, à ce titre sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2016 a été fixée par le conseil du 30 mars 2009, comme suit : 180 000 € bruts, dont avantages en nature 22 800 €.

Avantages en nature des mandataires

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 15 avril 2004 a décidé qu'à compter du 1er avril 2004 Monsieur William Halimi en sa qualité de Président directeur général disposera du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé 74 avenue de Wagram à Paris, 75017. Ce droit d'utilisation porte sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et constitue un avantage en nature de 22 800 € au titre de l'exercice 2016. Cet appartement est destiné à l'hébergement des visiteurs de marque de la société Barbara Bui SA.

Mandataires : Mise à disposition de locaux

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.

Montant, nature et objet : En accord avec la première résolution du conseil d'administration du 29 janvier 2010, madame Barbara Bui a mis à disposition à compter du 4 février 2010 une partie des locaux dont elle est devenue propriétaire Place de Vosges, 75003 Paris. En contrepartie de cette mise à disposition elle perçoit une redevance mensuelle de 2 900 € conformément au contrat de mise à disposition des locaux signé le 4 février 2010. Pour l'année 2016, le montant des loyers s'est élevé à 34 800 €.

Il n'a pas été versé sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 de jetons de présence aux administrateurs.

Note 21. Autres informations

- Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi : Conformément à la note du CNCC en date du 23 mai 2013, le CICE a été comptabilisé dans un compte 649 en contrepartie du débit du compte 444 au titre de l'exercice 2016 pour 89 462 €.

ORGANES D'ADMINISTRATION

| | | |
|---|--|----|
| 1 | Composition et fonctionnement des organes d'administration | 74 |
| 2 | Rapport du Président directeur général sur la composition les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société Barbara Bui SA | 75 |
| 3 | Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration | 82 |
| 4 | Intérêts des dirigeants, du personnel et honoraires des commissaires aux comptes | 83 |
| 5 | Jetons de présence | 85 |
| 6 | Rapport de gouvernance aux actionnaires | 85 |
| 7 | Renouvellement du programme de rachat d'actions | 85 |
| 8 | Renouvellement du mandat d'un administrateur – désignation d'un nouvel administrateur | 86 |
| 9 | Assemblée générale mixte | 86 |

Organes d'administration

1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

1.1 Gouvernement d'entreprise

Considérant le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites édité en décembre 2009 par Middlednext comme adapté à sa taille et ses problématiques de gouvernance, la société Barbara Bui SA a fait le choix de se référer à ce code pour l'élaboration de son rapport sur les procédures de contrôle interne et gestion des risques mises en place par la société depuis 2010.

1.2 Conseil d'administration

L'option de cumul des mandats de Président du conseil d'administration et de Directeur général a été choisie par le conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2002. Les statuts de l'entreprise ont été modifiés en conséquence. Cette option n'a pas été révoquée.

Les administrateurs de Barbara Bui sont les suivants

| Désignation | M. William Halimi | Mme Barbara Bui | Mme Linda Halimi |
|------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Adresse | 109 av Ledru Rollin 75011 Paris | 21A Place des Vosges 75003 Paris | 19 rue de Constantinople 75008 Paris |
| Date de nomination | 24 juin 2013 | 16 juin 2014 | 25 juillet 2016 |
| Durée | 4 ans | 4 ans | 4 ans |
| Fonction au sein du CA | Président | Administrateur | Administrateur |
| Fonction rémunérée | Président directeur général | Directeur général délégué | Néant |

L'assemblée générale du 25 juillet 2016 a décidé de ne pas attribuer de jetons de présence au conseil d'administration.

Comme indiqué ci-après, le mandat d'administrateur de M. William Halimi venant à expiration, l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur son renouvellement pour une durée de 4 années.

1.3 Autres fonctions et mandats sociaux des membres du conseil d'administration de Barbara Bui SA

Aucune rémunération, directe ou indirecte, n'est perçue par les administrateurs de Barbara Bui SA au titre des fonctions et mandats ci-dessous mentionnés en dehors des rémunérations visées à l'article qui suit.

Monsieur William Halimi

| Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui | |
|--|-----------------------------|
| Barbara Bui SA | Président directeur général |
| Barbara Bui Italie Srl | Gérant |
| BBK Distribution (USA) | Chairman Executive Officer |
| Kabuki Inc. (USA) | Chairman Executive Officer |
| BBK Holding (USA) | Chairman Executive Officer |
| BBRD Inc. (USA) | President |
| BBSCP Inc. (USA) | President |

| Mandats et fonctions dans d'autres sociétés | |
|---|--------|
| SCI AMC Vitry 56 rue Antoine Marie Collin 94400 Vitry sur Seine | Gérant |

Madame Barbara Bui

| Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui | |
|--|---------------------------|
| Barbara Bui SA | Directeur général délégué |

| Mandats et fonctions dans d'autres sociétés | |
|--|---------|
| SCI ENTRESOL 56 rue Antoine Marie Collin 94400 Vitry sur Seine | Gérante |

Madame Linda Halimi

| Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui | |
|--|-------|
| Néant | Néant |

| Mandats et fonctions dans d'autres sociétés | |
|---|---------|
| SARL DOVE & CROW | Gérante |

1.4 Direction opérationnelle de l'entreprise à ce jour

| | |
|----------------------------|--|
| M William Halimi | Président directeur général |
| Mme Barbara Bui | Directeur général délégué |
| Mme Martine Chicheportiche | Directrice de production |
| Mme Audrey Fortuna | Directrice réseau boutiques Barbara Bui |
| Mme Marina Boutelleau | Directrice Commerciale |
| Mme Marie Guégan | Directrice administrative et financière |

2 RAPPORT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL SUR LA COMPOSITION LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE BARBARA BUI SA

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code du Commerce, nous vous rendons compte par le présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- des éventuelles limitations apportées par les statuts aux pouvoirs du conseil d'administration et à ceux des Directeurs Généraux ;
- des principes et des règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux administrateurs et aux mandataires sociaux.

Ce rapport, élaboré par votre Président directeur général en collaboration avec le conseil de Barbara Bui SA a été approuvé par le conseil d'administration dans sa séance du 27 avril 2017.

Il s'appuie sur le Code de Gouvernement d'Entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlenext de décembre 2009 auquel la Société Barbara Bui SA a adhéré, le considérant comme plus adapté à sa taille.

Les dispositions de ce code qui ne sont pas applicables ou ne peuvent être mises en œuvre par la société sont également explicitées dans ce rapport.

Ce code (ci-après désigné « VMP Middlenext ») peut être consulté sur le site www-middlenext.com.

2.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

2.1.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Barbara Bui SA est actuellement administrée par un conseil d'administration composé de trois membres désignés pour une durée de 4 ans ; durée - ni trop courte ni trop longue – qui répond à l'un des cinq points de vigilance stipulés dans le code VMP Middlenext. Actuellement les membres désignés sont William Halimi, Barbara Bui et Linda Halimi.

En outre, l'expiration de la durée du mandat de chacun des administrateurs étant échelonnée, les actionnaires sont amenés régulièrement à statuer sur un renouvellement de mandat.

Malgré la taille du groupe et l'absence de jetons de présence, nous sommes parvenus à présenter à la

prochaine assemblée générale la candidature d'un administrateur – indépendant puisque totalement étranger à notre groupe. Si ce candidat est désigné, nous serons parvenus d'une part à doter notre Conseil d'un membre indépendant et, en outre, aurons atteint l'objectif de mixité fixé par la loi.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins quatre fois par an, sur convocation de son Président et selon un calendrier décidé en commun qui peut être modifié à la demande d'un administrateur ou si des événements imprévus le justifient.

Le Président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige ses travaux menés dans un cadre collégial dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille à ce que les administrateurs soient en mesure d'accomplir leur mission en leur assurant une information préalable, régulière et complète.

Le Président s'assure également de la bonne information du représentant de la D.U.P et le dote d'un temps de parole lui permettant de s'exprimer.

En raison de la taille et de la structure de l'entreprise et de l'expérience des administrateurs au regard du monde de l'entreprise et du secteur d'activité de la société, le conseil n'a pas estimé nécessaire de se doter de comités spécialisés. Ce mode de fonctionnement contribue à la souplesse et l'efficacité de son processus décisionnel.

De même le conseil a décidé de ne pas créer une instance d'audit indépendante et d'exercer, en formation plénière, les fonctions de comité d'audit.

Participent systématiquement aux séances du conseil d'administration, l'avocat et le Directeur administratif et financier de la société et chaque administrateur dispose de la faculté de les interroger pendant et en dehors des réunions du conseil afin d'obtenir toutes informations qu'il juge nécessaires ou simplement utiles.

Le conseil dans sa séance du 29 janvier 2010 a validé une méthode d'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux puis dans celle du 18 avril 2011 a arrêté différents critères qui ont été consignés dans un rapport spécial sur la gouvernance d'entreprise présenté à chaque assemblée annuelle.

En dernier lieu le conseil, lors de sa séance du 27/04/2017 à nouveau a approuvé les critères de méthode d'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux. A cet égard le P.D.G. s'est attaché à ce que chaque administrateur se soit bien exprimé sur le fonctionnement du conseil.

Ce rapport intégré sous une rubrique spéciale dans le rapport de gestion, conclut que le conseil d'administration assure pleinement sa fonction de surveillance.

Les administrateurs actuellement en fonctions, en raison du caractère familial des actionnaires majoritaires des titres de la société sont en contact étroit et permanent avec eux. Lors de chaque assemblée, il sera proposé aux autres actionnaires significatifs présents de s'entretenir avec les membres du conseil avant les réunions. Lors de chaque assemblée, il sera proposé aux autres actionnaires significatifs présents de s'entretenir avec les membres du conseil avant les réunions.

Le PDG assisté de l'avocat et de la Directrice administrative et financière de la Société élabore le rapport annuel ; son contenu est soumis au conseil d'administration qui peut le compléter ou le modifier et qui, enfin, après l'avoir soumis aux Commissaires aux Comptes, en arrête définitivement les termes. Le processus collégial de rédaction de ce rapport, conduit à ne pas envisager de la déléguer à un autre membre du conseil d'administration.

En application des préconisations du dernier rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprises nous avons regroupé, dans le tableau qui suit les recommandations du Code non suivies à ce jour avec les explications circonstanciées des raisons de leur non-respect.

Recommandations du code Middlednext non suivies à ce jour

| | |
|---|--|
| 1) Absence de membres indépendants dans le Conseil d'Administration | La Société BARBARA BUI S.A. dès son adhésion au Code de Gouvernance Middlednext s'est donné pour objectif de compléter l'effectif de son conseil d'administration par au moins un administrateur indépendant. Cependant, cette démarche n'a pu aboutir à ce jour faute de candidature ; la taille du groupe et le montant – faible- des jetons de présence alloués par l'assemblée des actionnaires ne favorisant pas cette démarche. Cet objectif sera peut-être atteint à l'issue de la prochaine assemblée. |
| 2) Absence de comité d'audit ad hoc | Le Conseil d'administration de la Société Barbara Bui SA n'a pas estimé nécessaire à ce jour de se doter de comités spécialisés en raison d'une part de la taille et de la structure de l'entreprise et d'autre part de l'expérience que possèdent les administrateurs au regard du monde de l'entreprise et du secteur d'activité de la Société. Le mode de fonctionnement contribue à la souplesse et l'efficacité de son processus décisionnel. Le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 06 Février 2009 de ne pas créer une instance d'audit indépendante et d'exercer, en formation plénière, les fonctions de comité d'audit. |
| 3) Non dissociation des fonctions de Président Directeur Général | Le conseil d'administration tenant compte de la taille et de la structure de la Société et de l'importance de l'implication de son fondateur dans le développement de la Société a décidé, dès 2002 de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Monsieur William HALIMI – Président du Conseil d'administration assume donc également la Direction générale de la Société. Madame Barbara BUI assume les fonctions de Directeur Général Délégué. Elle dispose dans l'exercice de son mandat des mêmes pouvoirs que Monsieur William HALIMI à l'exclusion de la Présidence du Conseil d'administration. |
| 4) Cumul contrat de travail mandat social de Mme Barbara BUI | A ce jour le Conseil d'administration n'a pas statué sur cette question. Il n'a pu le faire en raison de questions prioritaires qu'il a dû traiter. |

2.1.2 Pouvoirs et missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration, tenant compte de la taille et de la structure de la société et de l'importance de l'implication de son fondateur dans le développement de la société, a décidé dès 2002 de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général. Monsieur William HALIMI, Président du conseil d'administration, assume donc également la direction générale de la société. Il dispose à l'égard des tiers de tous les pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent expressément au conseil d'administration ou à l'assemblée générale des actionnaires, et dans le respect des orientations générales et stratégiques définies par le conseil d'administration.

Madame Barbara BUI assume les fonctions de Directeur Général Délégué. Elle dispose dans l'exercice de son mandat des mêmes pouvoirs que Monsieur William HALIMI à l'exclusion de la présidence du Conseil d'administration.

Mme Barbara BUI avant sa nomination aux fonctions de Directeur général délégué disposait d'un contrat de travail dont les effets sont suspendus durant la période d'exercice de son mandat social.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs de décision les plus étendus dans la limite de l'objet social et de ceux attribués par la loi et les statuts aux assemblées d'actionnaires.

Notamment il détermine les orientations stratégiques de la société, veille à leur mise en œuvre, se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et de toutes opérations significatives de gestion ou d'investissement. Il arrête les comptes sociaux et les comptes consolidés ainsi que les termes des rapports à présenter aux actionnaires ; il convoque les assemblées générales en fixe l'ordre du jour et le texte des résolutions. Par ailleurs, il procède à un examen détaillé de la marche des affaires : évolution des ventes, résultats financiers, état des dettes et situation de trésorerie. En outre, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et statue les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce.

A ce sujet le conseil d'administration s'est vu reconnaître la possibilité de recourir à un expert indépendant pour apprécier l'impact, les enjeux et les conséquences de ces conventions.

Le conseil d'administration se réunit à PARIS dans les locaux administratifs de la société situés au 32 Rue des Francs Bourgeois - 75003 PARIS.

Au cours de l'exercice 2016, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises. Tous les administrateurs ont participé à ces réunions ou y ont été représentés. Au cours de ces réunions, le conseil d'administration a délibéré notamment sur les points suivants :

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et des comptes semestriels consolidés 2016 ;
- Examen du projet de rapport annuel sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de 2015 préparé par le P.D.G. ; arrêté des termes définitifs de ce rapport après soumission aux Commissaires aux Comptes ; examen du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place dans la société ;
- Approbation des critères de méthodes d'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux et arrêté des termes du rapport spécial sur la gouvernance ;
- Etablissement de l'ordre du jour et du texte des résolutions présentés à l'assemblée mixte de juillet 2016 ; convocation de cette assemblée ;
- Vente du droit au bail de la boutique sise à PARIS 75001 – 23 Rue Etienne Marcel et de celui de la sous-filiale BBRD situé à LOS ANGELES USA – Rodéo Drive ;
- Politique de la Société Barbara Bui SA en matière d'égalité hommes/femmes ;
- Arrêtés des comptes consolidés au 1er semestre 2016 ; examen du budget de l'exercice 2016 et des perspectives ;
- Autorisation de la poursuite des conventions relevant des articles L 225 – 38 et suivants du Code de Commerce ;
- Réparation par Barbara Bui SA des pertes supportées par les sous filiales Kabuki Inc - BBRD et BBSCP à l'occasion de la liquidation de leurs stocks après fermeture de leurs points de ventes.

Les commissaires aux comptes et le représentant de la D.U.P. sont conviés par lettre recommandée A.R. à assister à toutes les séances du Conseil d'administration.

2.1.3 Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration dans sa séance du 06 Février 2009 a décidé de ne pas élaborer de charte regroupant et précisant ses règles de fonctionnement et l'organisation de ses travaux considérant que son mode actuel de fonctionnement ainsi que les informations permanentes qui lui sont données, permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions.

2.1.4 Information des administrateurs

Les administrateurs reçoivent avant la tenue d'un conseil les documents et informations ciblés et pertinents, sur les questions à l'ordre du jour leur permettant d'émettre un vote éclairé.

Chaque administrateur peut, avant la réunion ou en cours de séance, porter à l'ordre du jour telle question qu'il souhaite voir évoquer.

En cours de séance, interviennent sur les questions qu'ils ont en charge l'avocat et le Directeur administratif et financier de la Société afin d'éclairer les administrateurs sur les thèmes abordés et de leur donner les précisions et explications nécessaires.

En dehors des séances du conseil, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes sur la société. Ils peuvent solliciter toute explication et toutes informations complémentaires, et plus généralement formuler toutes demandes qui leur sembleraient nécessaires ou simplement utiles.

2.1.5 Jetons de présence

La dernière assemblée annuelle de juillet 2016 n'a pas alloué de jetons de présence aux administrateurs et le conseil ne proposera pas à l'assemblée annuelle de juin 2017 d'en allouer.

2.2 INFORMATION SPECIFIQUE SUR LE CONTROLE DE L'EMETTEUR :

La Société BARBARA BUI est contrôlée par ses trois actionnaires historiques ; Monsieur William HALIMI, Madame Barbara BUI et Monsieur Elie HALIMI.

Toutefois aucun des trois :

- détient, seul, la majorité des titres de la Société Barbara Bui ;
- détient, contrôle ou a une influence significative sur un actif essentiel de la Société Barbara Bui ;
- est le fournisseur d'un élément indispensable à l'exploitation de la Société Barbara Bui, le client essentiel de cette dernière ou le titulaire d'un actif significatif pour la Société Barbara Bui dont découle l'essentiel de son activité.

De telle sorte que le risque de conflits d'intérêts entre ces trois actionnaires et la Société Barbara Bui est très faible.

Dès lors, aucune mesure spécifique destinée à assurer que le contrôle de la Société Barbara Bui n'est pas exercé de manière abusive n'est mise en place en dehors de la mise en place au sein du Conseil d'administration d'une procédure permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts et de la possibilité pour ledit conseil de recourir, s'il le juge pertinent à une expertise indépendante sur les conventions réglementées.

2.3 Contrôle interne et gestion des risques

2.3.1 Définition

Le contrôle interne est un dispositif, qui vise à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale dans le respect des lois et règlements en vigueur ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- l'évaluation et la gestion des risques ;
- la fiabilité des informations financières ;

et qui, d'une manière générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés à la taille et aux caractéristiques propres de la société qui, outre les objectifs qui viennent d'être rappelés, doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le système de contrôle interne de la société respecte donc le cadre référentiel préconisé par l'AMF ; organisation et principe de contrôle, processus d'évaluation des risques, activités de contrôle, formalisation des règles de contrôle, supervision du système de contrôle interne.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et de gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et, en particulier, les risques d'erreurs ou de fraudes, notamment dans les domaines comptables et financiers.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que la Société s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne liées notamment aux incertitudes du monde extérieur, à l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnement pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur, à la nécessité d'étudier le rapport coût/bénéfices préalablement à la mise en œuvre des contrôles.

2.3.2 Organisation et composantes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

L'efficacité du dispositif repose essentiellement sur la responsabilité des acteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion optimale du contrôle interne et la formalisation des procédures et le respect des référentiels au sein de la société.

L'organisation du contrôle interne dans le groupe Barbara Bui se caractérise par une forte implication de la Direction générale dans le processus mais aussi par un faible nombre d'acteurs compte tenu de la taille du groupe.

Ce contrôle intervient aux différents stades des prises de décisions.

Conseil d'administration :

Au-delà de ses attributions légales et statutaires le conseil d'administration est systématiquement appelé à statuer sur les sujets suivants :

- prise et gestion des participations ;
- opérations de croissance externe ;
- opérations financières et emprunts ;
- ouverture de boutiques (achat de fonds de commerce, de droit au bail, prise à bail...);
- fermeture de boutiques (vente du droit au bail restitution des lieux au bailleur...);
- ouverture/fermeture de tous sites administratifs et/ou de stockages (prise à bail, cession de bail, résiliation de bail, achat/vente de murs...);
- achat/vente de biens immobiliers ;
- cautions, avals, sûretés et garanties.

Aucune décision susceptible d'avoir un impact significatif sur la société n'est prise sans avoir préalablement reçu l'accord du conseil d'administration.

Le conseil d'administration prend connaissance des points de vigilance visés par le code VMP Middlednext et est appelé à les revoir régulièrement.

Comme indiqué ci-dessus :

- concernant les conventions réglementées en fonction de la configuration et des montants en jeu, le conseil peut recourir à une expertise indépendante ;
- le conseil d'administration a mis en place en son sein une procédure permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts en demandant aux administrateurs régulièrement de mettre à jour leurs déclarations informant le conseil de l'existence de tels conflits.

Direction générale :

Composée du Président directeur général assisté d'un Directeur général délégué, elle met en œuvre les grandes orientations stratégiques définies par le conseil d'administration en vue de la réalisation des objectifs commerciaux et financiers. Elle s'assure de leur réalisation par une définition claire des procédures internes et du dispositif de contrôle interne. Elle en définit les principes généraux et s'assure de l'existence des mesures prises en vue de la mise en place des éléments composant le contrôle interne.

La Directrice administrative et financière (dans les domaines financier, comptable et social) et l'avocat de la Société (dans les domaines juridiques, sociaux et fiscaux) assistent les dirigeants dans leur mission de Direction Générale.

Comité de Direction :

Le comité de direction prend en charge les opérations stratégiques décidées par la direction générale dans chacun des domaines opérationnels et fonctionnels.

Ce comité est composé à ce jour :

- du Président directeur général ;
- de la Directrice générale déléguée ;
- de la Directrice de production ;
- de la Directrice administrative et financière ;
- de la Directrice des réseaux boutiques ;
- de la Directrice commerciale.

Afin d'assurer une meilleure transmission des directives, certains cadres de l'entreprise sont également amenés à participer aux réunions du comité.

Le comité de direction se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par mois.

Sur la base des orientations fixées en comité de direction, les engagements contractuels significatifs sont souscrits par le P.D.G. après consultation préalable s'il y a lieu de l'Avocat de la Société - cabinet juridique extérieur.

Toutes les questions relatives à la propriété industrielle/intellectuelle sont suivies par des conseils/Avocats spécialisés.

Les procédures sont prises en charge par des avocats extérieurs en liaison étroite avec l'avocat de la Société.

Direction Financière :

La Directrice administrative et financière – sous l'autorité du P.D.G. assure la Direction Financière avec le concours du pôle comptable et de l'avocat de la Société. Elle supervise les pôles de trésorerie, de contrôle de gestion, de consolidation et de comptabilité, les affaires sociales et fiscales, les ressources humaines, les fonctions de contrôle interne, la communication financière avec les investisseurs et le marché, ainsi que le pôle de gestion du système d'informations. Les responsabilités sont déléguées de telle sorte que chacun des pôles concernés assure la mise en cohérence des données financières et comptables à l'occasion des missions suivantes :

- élaboration et suivi de l'information comptable et financière ;
- établissement des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, du groupe en conformité avec les exigences des marchés et des dispositions réglementaires applicables ;
- processus budgétaires et prévisionnels, analyse des écarts avec les résultats réels ;
- constitution des éléments de communication financière des résultats ;
- mise en place et suivi des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion ;
- pilotage des systèmes d'informations comptables et de gestion ;
- gestion du recouvrement des créances impayées ;
- contrôle des décaissements ainsi que contrôle des autorisations bancaires.

2.3.3 Contrôle de la société mère sur les filiales

Le P.D.G. de Barbara Bui SA, est également le dirigeant de toutes les filiales du groupe. Les procédures mises en place dans la société mère ont été étendues aux filiales.

Dans le cadre d'une stratégie de groupe, les filiales ne disposent pas, en fait, d'une autonomie de décision.

Les stratégies commerciales et financières les investissements et leurs modalités de financement sont définis par la Société mère qui en contrôle la bonne exécution.

L'exploitation des activités de chacune des filiales fait l'objet d'une surveillance permanente.

Toutes les filiales du groupe sont sous la responsabilité opérationnelle directe d'un des membres du Comité de Direction de la Société.

La gestion de la trésorerie de chacune des filiales et sous filiales est gérée de façon centralisée par les équipes de la maison mère.

La taille du groupe s'est considérablement réduite.

La filiale italienne Barbara Bui Italie Srl est en cours de liquidation : une demande de radiation auprès de la Chambre de Commerce de Milan a été transmise le 27 janvier 2017.

Trois sous filiales américaines BBRD – BBSCP et Kabuki Inc sont en sommeil suite à la fermeture de leur point de vente au détail en 2016. Seules restent opérationnelles BBK HOLDING et BBK Distribution.

2.3.4 Elaboration des comptes et de l'information financière

Comptes sociaux

Les comptes sociaux de Barbara Bui SA sont établis par la Directrice administrative et financière assistée de l'équipe comptable.

Début 2017, Barbara Bui SA a décidé pour l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés 2016 de les faire superviser par un Expert-Comptable indépendant.

L'arrêté des comptes fait l'objet d'instructions précises sur le déroulement du processus de clôture et des procédures de validations sont mises en œuvre afin de vérifier la bonne application des normes et principes comptables avant d'être contrôlés par les Commissaires aux Comptes.

Les comptabilités des filiales américaines du groupe sont tenues par l'équipe comptable du groupe en France et sont vérifiées par des experts comptables locaux lesquels établissent les déclarations sociales et fiscales ainsi que les paies.

Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont également établis par la Directrice administrative et financière assistée de l'équipe comptable.

Les consolidations annuelles et semestrielles sont établies sur la base des comptes sociaux de la société mère et de chacune des filiales puis, retraités selon les normes de consolidation retenues par le groupe et présentées en annexes aux comptes consolidés.

Communication financière

Le Direction générale assistée d'une agence spécialisée élabore le plan de communication financière sur la base d'un ensemble d'éléments cohérents nécessaires à une bonne visibilité de la stratégie du groupe et à la mise en valeur de ses performances et de ses perspectives.

2.3.5 Procédures de contrôle interne

La société a mis en place des procédures de contrôle afin de minimiser les risques d'erreurs ou de fraudes. Deux axes de contrôle ont été développés au sein de la société et de ses filiales.

Le premier organise un contrôle à priori de la possibilité d'engagement ; le second consiste dans un suivi rigoureux et permanent des comptes et des finances.

Procédures du contrôle à priori

Le contrôle à priori s'appuie principalement sur les procédures suivantes.

La limitation du nombre de délégation de signature bancaire

Tant pour la Société mère que pour les filiales la Directrice de production et, pour certains comptes, la Directrice administrative et financière possèdent une délégation pour faire fonctionner ceux ouverts auprès des banques et organismes financiers

La procédure d'engagement de dépenses

Tout engagement supérieur à 500 euros doit faire l'objet d'un bon de commande contresigné par le chef de département, membre du comité de direction. Au-delà du contrôle des engagements, cette procédure permet

d'accélérer la comptabilisation et une comparaison efficace avec les objectifs budgétaires.

Les engagements contractuels

Toute embauche est soumise à un contrôle et une approbation en amont du P.D.G. ; lequel signe les contrats de travail après que l'avocat de la Société les ait rédigés. Les projets des autres contrats sont soumis à l'avocat de la Société à l'exclusion de ceux relatifs à la propriété industrielle et intellectuelle qui sont soumis à des Cabinets spécialisés externes. La signature des contrats est réservée au Président directeur général.

Procédures du suivi et de la surveillance comptable et financière

Système d'information de gestion

Le système d'information de gestion repose principalement sur un progiciel métier centralisé, intégrant la totalité des activités du groupe, de la production à la commercialisation des produits.

Les points de vente sont dotés de systèmes informatiques de télécommunication permettant leur connexion quasi permanente avec le siège.

Ainsi, chaque point de vente est relié au système central permettant une remontée quasi instantanée de l'ensemble des informations nécessaires au pilotage du groupe. Le site de Domont l'est également, facilitant et fiabilisant ainsi l'échange des informations nécessaires aux expéditions.

Les outils de comptabilité et de paye, sont interfacés avec le progiciel métier, cœur du système d'information du groupe ce qui permet de garantir une cohérence maximale entre les différents outils utilisés.

Les logiciels de comptabilité et de paye sont régulièrement mis à jour.

Le logiciel de reporting permet récupérer les informations issues du logiciel de comptabilité et du progiciel «métier» de façon à les comparer aux données budgétaires de l'exercice. La pertinence des tableaux de bord est ainsi largement renforcée.

Tableaux de bord et indicateurs

Les règles comptables utilisées dans le cadre de l'élaboration de tous les tableaux de bord sont strictement identiques à celles définies dans le cadre de la consolidation du groupe. La production centralisée auprès des équipes financières de la Société mère permet de garantir la cohérence des informations fournies.

La présentation des comptes consolidés par activité est conforme à la structure des tableaux de bord de gestion interne utilisés pour le pilotage du groupe.

Au niveau du chiffre d'affaires

Des tableaux de bord sont établis pour évaluer la performance du réseau de boutiques par point de vente, par collection et par produit. Les chiffres d'affaires sont comparés aux objectifs définis dans le cadre du budget ainsi qu'aux réalisations des exercices précédents.

En ce qui concerne l'activité diffusion, des tableaux de bord sont établis et permettent d'anticiper les facturations de la saison à venir qui sont elles-mêmes comparées aux objectifs de l'année et aux réalisations des exercices précédents.

Au niveau des marges

Les statistiques de vente permettent de suivre quotidiennement l'évolution des marges brutes ; dans la pratique, l'application des coefficients décidés par le comité de direction est contrôlée régulièrement.

Ces informations statistiques sont complétées et garanties par une procédure d'inventaires physiques semestriels, effectués sous le contrôle de salariés du groupe extérieurs aux magasins concernés.

En complément, une procédure hebdomadaire d'inventaire tournant a été mise en place.

Au niveau des charges

Des tableaux de bord réguliers permettent de suivre l'avancement, département par département, de l'ensemble des charges engagées par les services, et de comparer ces informations aux objectifs définis dans le cadre du budget. Ces tableaux sont régulièrement suivis par les responsables opérationnels de chaque département.

Au niveau de la trésorerie

Un tableau de bord permet de suivre l'évolution de la trésorerie disponible au quotidien et de quantifier précisément les besoins de lignes « court terme » à négocier avec les organismes bancaires.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles des comptes, les Commissaires aux Comptes organisent leurs interventions notamment par la réalisation :

- d'une revue préalable des procédures du groupe et des tests de contrôle interne ;
- d'une réunion préalable à l'arrêté des comptes permettant de définir le programme des revues, le calendrier et l'organisation de l'exécution de leurs missions ;
- d'un audit des états financiers élaborés par l'équipe financière ;
- d'une réunion de synthèse de leurs travaux avec la Direction Générale assistée de la Directrice administrative et financière et de l'avocat de la Société.

A l'issue notamment de ces interventions, les Commissaires aux Comptes certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du semestre ou de l'exercice.

Les commissaires aux comptes sont informés de la conclusion des opérations relevant du domaine des articles L 225 – 38 et suivants du Code de Commerce (conventions réglementées). Ils sont également informés de la poursuite de ces conventions. Sur la base notamment de ces informations les Commissaires aux Comptes établissent leur rapport spécial qui est présenté à l'assemblée annuelle.

2.4 Optimisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La société suit de très près toute évolution dans son organisation de manière à anticiper, adapter et optimiser, en temps réel, ses procédures de contrôle interne. Elle adapte également son dispositif de contrôle aux évolutions de la réglementation ainsi qu'à ses enjeux futurs.

Elle procède à une mise à jour du recueil des procédures « boutiques » et dispense à ses équipes de vente une formation adaptée afin que toutes ces règles soient strictement appliquées.

2.5 Autres mentions

2.5.1 Accès des actionnaires à l'assemblée générale

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, personnellement ou en ayant donné un mandat, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres ou de voter par correspondance. A ce dernier effet, l'ensemble des documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires sur le site : <http://corporate.barbarabui.com/fr/group/finance>
Lien Assemblées Générales

Les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires sont définis par la loi et les statuts. L'assemblée générale ordinaire est appelée, une fois par an, à statuer notamment sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice écoulé, à ratifier les conventions réglementées et le cas échéant à renouveler le mandat des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes ou à en désigner de nouveaux.

L'assemblée générale extraordinaire est appelée notamment à décider les modifications statutaires.

Comme indiqué ci-dessus, la Direction générale et le conseil d'administration compte tenu de la taille de la Société sont en contacts constants avec les actionnaires significatifs de telle sorte que les conditions d'un dialogue fécond sont instaurées.

2.5.2 Mention des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :

Comme l'indique le rapport de gestion 2016 il n'existe pas à la connaissance de la Société d'éléments, notamment ceux relatifs à la structure du capital, de nature à avoir une influence sur le cours de bourse où l'issue d'une offre publique. Ce même rapport comporte la structure du capital ainsi que les évolutions des participations portées à la connaissance de la Société et toutes autres informations y afférentes.

2.5.3 Détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Lors de sa séance du 19 décembre 2008 le conseil d'administration ayant pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, a considéré que la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société Barbara Bui SA s'inscrivait dans le cadre de ces recommandations.

La rémunération de chacun des dirigeants est fixée par le conseil d'administration à un niveau tenant compte des rôles opérationnels qu'ils assument ; l'intérêt de la société étant privilégié par rapport à celui des dirigeants.

La rémunération de chacun des dirigeants n'est proportionnelle ni au chiffre d'affaires ni au résultat.

Elle comporte une partie fixe et une partie correspondant à des avantages en nature, évalués aux coûts réels.

L'assemblée générale de juin 2017 sera appelée à statuer sur ces rémunérations.

2.5.4 Représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du conseil

Le Conseil d'administration dans sa séance du 14 octobre 2016 a délibéré sur la politique de la Barbara Bui SA en matière d'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes.

La Société Barbara Bui SA évolue dans un secteur d'activité où les femmes sont traditionnellement bien représentées.

Elle n'échappe pas à cette règle puisque son effectif salarié est composé à 69 % de femmes.

Au niveau « responsabilités » Barbara Bui SA dispose d'une représentation équilibrée entre hommes et femmes puisque :

- la parité est atteinte au niveau des mandataires sociaux (un homme PDG – une femme Directeur général délégué) ;
- le conseil d'administration (composé d'un nombre impair de membres) comprend actuellement deux femmes et un homme ;
- le comité de Direction comprend un homme et cinq femmes.

Cependant au niveau du conseil d'administration, la représentation masculine étant inférieure à 40 %, la prochaine assemblée sera appelée à désigner un administrateur de sexe masculin.

Le Président directeur général
William Halimi

3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BARBARA BUI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Les commissaires aux comptes

| | |
|----------------|---------------------|
| JLS PARTNER | Deloitte & Associés |
| Jacques SULTAN | Bénédicte SABADIE |

4 INTERETS DES DIRIGEANTS, DU PERSONNEL ET HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des mandataires sociaux de 2016 est identique à celle de l'exercice 2015 à 331 200 € (confère les tableaux ci-dessous).

Les mandataires sociaux ont perçu leur rémunération de la société Barbara Bui SA, et n'ont reçu aucune autre rémunération des autres sociétés du groupe.

Les dirigeants du groupe Barbara Bui n'ont reçu aucun jeton de présence lors de l'exercice 2016. Les jetons de présence décidés par les assemblées générales des 27 juin 2011, 25 juin 2012, 24 juin 2013, 16 juin 2014 et 25 juin 2015 dus ont été intégralement attribués à Monsieur Jean-Claude Halimi seul administrateur non salarié de la société Barbara Bui SA.

Il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au sein du groupe Barbara Bui.

Il n'existe pas de plan d'actions de performance au sein du groupe Barbara Bui.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

| Nom et fonction du dirigeant mandataire social En euros | Exercice 2016 | Exercice 2015 |
|---|----------------|----------------|
| Monsieur William Halimi Président directeur général | | |
| Rémunération due au titre de l'exercice | 180 000 | 180 000 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Total Monsieur William Halimi | 180 000 | 180 000 |
| Madame Barbara Bui Directeur général délégué | | |
| Rémunération due au titre de l'exercice | 151 200 | 151 200 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Total Madame Barbara Bui | 151 200 | 151 200 |
| Total | 331 200 | 331 200 |

Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social :

| En euros | Exercice 2016 | | Exercice 2015 | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | dus | versés | dus | Versés |
| Monsieur William Halimi Président directeur général | | | | |
| Rémunération fixe | 157 200 | 157 200 | 157 200 | 157 200 |
| Rémunération variable | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Rémunération exceptionnelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Jetons de présence | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature logement | 22 800 | 22 800 | 22 800 | 22 800 |
| Avantages en nature véhicule | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Total | 180 000 | 180 000 | 180 000 | 180 000 |

| En euros | Exercice 2016 | | Exercice 2015 | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | dus | versés | dus | Versés |
| Madame Barbara Bui Directeur général délégué | | | | |
| Rémunération fixe | 145 200 | 145 200 | 145 200 | 145 200 |
| Rémunération variable | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Rémunération exceptionnelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Jetons de présence | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature logement | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature vêtements | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 |
| Total | 151 200 | 151 200 | 151 200 | 151 200 |

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers et du code de gouvernance MIDDLENEXT, les actionnaires sont appelés pour la première fois à statuer sur la rémunération des 2 dirigeants

Tableau sur les jetons de présence :

| Membres du conseil d'administration | Jetons de présence versés en 2016 | Jetons de présence versés en 2015 |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Monsieur William Halimi | Néant | Néant |
| Madame Barbara Bui | Néant | Néant |
| Monsieur Jean-Claude Halimi | Néant | 3 000 |

Options de souscription ou d'achat d'action attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

| N° et date du plan | Nature des options | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées durant l'exercice | Prix d'exercice | Période d'exercice |
|--------------------|--------------------|---|---|-----------------|--------------------|
| Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |

Options de souscription d'achat d'actions levées durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire :

| Options levées par les dirigeants mandataires sociaux | N° et date du plan | Nombre d'options levées durant l'exercice | Prix d'exercice |
|---|--------------------|---|-----------------|
| Néant | Néant | Néant | Néant |

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe :

| N° et date du plan | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition | Date de Disponibilité |
|--------------------|---|---|--------------------|-----------------------|
| Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire :

| Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux | N° et date du plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice | Conditions d'acquisition |
|---|--------------------|---|--------------------------|
| Néant | Néant | Néant | Néant |

Cumul d'un mandat avec un contrat de travail

| Dirigeant mandataires sociaux | Contrat de travail | Régime de retraite supplément -aire | Indemnités ou avantage susceptibles d'être dû à la raison de la cessation ou du changement de fonctions | Indemnités relatives à une clause de non concurrence |
|---|--------------------|-------------------------------------|---|--|
| Monsieur William Halimi Juin 2013 Juin 2017 | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Madame Barbara Bui Juin 2014 Juin 2018 | Oui | Néant | Néant | Néant |

Madame Barbara Bui est liée à la société Barbara Bui SA par un contrat de travail, antérieur à sa désignation aux fonctions d'administrateur, dont les effets ont été suspendus au jour de sa nomination en qualité de Directeur générale délégué et pour la durée de ce mandat.

Le conseil d'administration n'a pas encore adopté une position définitive sur le maintien ou non du contrat de travail Madame Barbara Bui.

4.2 Rémunération du comité de direction

Le comité de direction du groupe Barbara Bui est composé de 6 membres assurant les fonctions de direction générale, direction artistique, direction administrative et financière, direction de production, direction commerciale et direction des réseaux.

| (en euros) | Exercice 2016 | Exercice 2015 |
|----------------------|---------------|---------------|
| Rémunérations brutes | 718 308 | 775 448 |

4.3 Mention des schémas d'intéressement du personnel

Il n'existe pas de contrat d'intéressement.

En revanche, un accord de participation a été conclu le 24 juillet 2007 entre la société Barbara Bui SA et ses salariés par ratification à la majorité des 2/3.

Afin de permettre aux salariés d'effectuer des versements volontaires complémentaires, un plan d'épargne entreprise (PEE) a été mis en place de façon unilatérale par la société.

Le premier versement de participation a été effectué le 27 septembre 2007, au titre de la participation de l'exercice 2006 pour un montant de 98 K€ réparti entre 140 salariés bénéficiaires.

Le 31 mars 2008 la société Barbara Bui SA a versé au titre de l'exercice 2007 un montant de 341 K€ réparti entre 146 bénéficiaires.

Au titre de l'exercice 2008, la société Barbara Bui SA a versé un montant de 264 K€, fin avril 2009, à répartir entre 153 bénéficiaires. Les bénéficiaires ont pu choisir de se faire verser directement, tout ou partie du montant net de CSG-CRDS, qui est alors soumis à l'impôt sur le revenu.

Depuis l'exercice 2009, les résultats de la société Barbara Bui SA n'ont pas permis, de dégager de réserve spéciale de participation.

4.4 Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions des salariés non mandataires sociaux

| | Options de souscription ou d'achat d'action consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers | |
|--|--|---|
| | Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social | Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social |
| | Néant | Néant |

| | | |
|---|-------|-------|
| Nombres d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées | Néant | Néant |
| Prix | Néant | Néant |
| Date d'échéance | Néant | Néant |
| Plan N° | Néant | Néant |

| | | |
|---|--|---|
| | Options de souscription ou d'achat d'action consenties aux dix premiers salariés non mandataire attributaires et options levées par ces derniers | |
| | Options consenties durant l'exercice aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé Néant | Options levées durant l'exercice Néant |
| Nombres d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées | Néant | Néant |
| Prix moyen | Néant | Néant |
| Date d'échéance | Néant | Néant |
| Plan N° | Néant | Néant |

méthode d'évaluation de son fonctionnement et de la qualité de ses travaux, les quatre critères suivants :

- nature des questions traitées par le Conseil ;
- qualité des informations transmises aux administrateurs ;
- nombre de réunions du Conseil et assiduité des administrateurs ;
- durée des séances et qualités des débats.

Lors de sa réunion du 27 avril 2017, le conseil d'administration amené à évaluer pour 2016 son fonctionnement et la qualité de ses travaux, les a considérés comme satisfaisants. Chaque membre du conseil a été invité par le président à s'exprimer sur son fonctionnement. En outre, la question de la succession des dirigeants a été évoquée.

Ce même conseil a statué sur la mise en place en son sein d'une procédure permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts en demandant régulièrement aux administrateurs de mettre à jour leur déclaration l'informant de l'existence de tels conflits.

Le conseil fera au moins une fois par an la revue des conflits d'intérêts.

En matière de conventions réglementées et en fonction de la configuration et des montants en jeux le conseil disposera de la possibilité de recourir à une expertise indépendante.

Enfin si la candidature d'un nouvel administrateur présentée à l'assemblée est retenue, le conseil d'administration disposera d'un membre indépendant et la parité Hommes / Femmes sera atteinte.

Le conseil d'administration

4.5 Honoraires des commissaires aux comptes

| En euros | Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | Autres missions |
|----------------------|---|-----------------|
| Deloitte et associés | | |
| 2016 | 32 000 | 12 000 |
| 2015 | 32 000 | 2 500 |
| JLS Partner | | |
| 2016 | 20 000 | 8 000 |
| 2015 | 20 000 | 1 500 |

JLS Partner et Deloitte ont été nommés commissaires aux comptes titulaires lors de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2014 pour une durée de 6 exercices expirant le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

5 JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de ne pas attribuer de jetons de présence au titre de la période allant de juillet 2016 à juin 2017.

6 RAPPORT DE GOUVERNANCE AUX ACTIONNAIRES

Nous vous rappelons qu'en application des recommandations du Code MIDDLENEXT, le conseil d'administration du 29 janvier 2010 a validé comme

7 RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2016 a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration pour mettre en œuvre un programme de rachat par la Société de ses actions, en vue d'intervenir si nécessaire sur le marché des titres à des fins de régularisation ou gestion des cours, de remettre ses actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de la mise en œuvre d'un programme de stock-options, ou encore d'optimiser le résultat par action par voie d'annulation d'actions propres entraînant une réduction du capital de la société.

L'autorisation dont il s'agit ayant fixé un délai expirant le 25 décembre 2017, nous vous proposons de la renouveler pour une nouvelle période de 18 mois courant du jour de cette décision. Les propositions que nous formulons à cet égard sont contenues dans le texte des résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous demandons de les approuver.

8 RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR – DESIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de renouveler pour une durée de 4 années le mandat d'administrateur de M. William Halimi expirant le jour de la tenue de la présente assemblée.

En outre dans le double objectif d'atteindre la parité entre hommes et femmes au niveau du conseil d'administration et de doter ce conseil d'un membre indépendant, nous vous proposons de désigner aux fonctions d'administrateur pour une durée de 4 années expirant le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020 :

M. David Bihi Zenou né à Laghouat (Algérie) le 11/10/1954 de nationalité française.

Une fiche de renseignement sur M. David Bihi Zenou sera mis en ligne et à la disposition des actionnaires.

9 ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

9.1 Ordre du jour

9.1.1 De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport du conseil sur la marche de la Société, rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et présentation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport de gouvernance aux actionnaires ; validation de la méthode d'évaluation du fonctionnement du conseil et de la qualité de ses travaux ;
- Rémunération des dirigeants ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. William Halimi dont le mandat arrive à expiration.
- Désignation d'un nouvel administrateur indépendant ;

9.1.2 De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Renouvellement du programme de rachat d'action mis en œuvre selon décision de l'assemblée générale du 25 juillet 2016 ;
- Pouvoirs au conseil d'administration en conséquence.

9.2 Texte des résolutions

9.2.1 De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne, le rapport du conseil d'administration et le rapport général des commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels sociaux savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 quitus de leur gestion aux administrateurs et décharge de l'accomplissement de leurs missions aux Commissaires aux Comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de reporter à nouveau la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 704 967,77 €.

L'assemblée générale rappelle qu'au titre des trois derniers exercices, à savoir : 2013 – 2014 et 2015, il n'a pas été distribué de dividendes par la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, connaissance prise des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur lesdits comptes, approuve ces comptes consolidés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce approuve son contenu ainsi que les opérations dont il s'agit.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu le rapport de gouvernance établi par le conseil d'administration en approuve les termes. L'assemblée générale ordinaire valide la méthode d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de la qualité de ses travaux telle que présentée dans le rapport dont il s'agit.

Sixième résolution

L'assemblée générale approuve la rémunération de M. William Halimi président Directeur Général qui s'est élevée pour l'exercice 2016 à :

- Rémunération fixe : 157 200 € brut- Avantages en nature (logement) 23 800€.

Elle décide de maintenir cette rémunération pour l'exercice 2017.

Septième résolution

L'assemblée générale approuve la rémunération de Mme Barbara Bui Directeur Général délégué qui s'est élevée pour l'exercice 2016 à :

- Rémunération fixe : 145 200 € brut

- Avantages en nature (Vêtements) 6 000 € brut

Elle décide de maintenir cette rémunération pour l'exercice 2017.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur William Halimi demeurant 109 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS pour une durée de 4 années qui expirera le jour de la tenue de l'assemblée ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Neuvième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de désigner aux fonctions d'administrateur pour une durée de 4 années qui expirera à la fin de la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020, M. David Bihi Zenou né à Laghouat (Algérie) le 11/10/1954 de nationalité française.

9.2.2 De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire rappelle que le 25 juin 2015, elle a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour une durée qu'elle décide de renouveler pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration, conformément aux articles L. 225 – 209 et suivants du Code de Commerce à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel 67 465 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Barbara Bui SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 10 % du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ; notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises par voie de réduction du capital social.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le conseil d'administration appréciera y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'action composant le capital avant l'opération et le nombre d'action après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 2 023 950 €.

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Onzième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur William Halimi Président du conseil d'administration à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités consécutives aux résolutions qui précèdent, faire tous dépôts nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS et de manière générale faire tout ce qui sera nécessaire y compris substituer.

Le conseil d'administration.